



CRÉSUS

XIX^e ANNÉE RAPPORT ANNUEL 2018

**ENSEMBLE, AGISSONS
POUR UNE SOCIÉTÉ
PLUS INCLUSIVE !**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS CRÉSUS
Chambres RÉgionales du Surendettement Social
Regional Council of the social over - indebtedness

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
FÉDÉRATION CRÉSUS

12 juillet 2019

Salon de la Cour d'Honneur
de la Gare de l'Est

PARIS

XIX^e ANNÉE RAPPORT ANNUEL 2018

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS CRÉSUS
Chambres RÉgionales du Surendettement Social
Regional Council of the social over - indebtedness

Président :

Jean-Louis KIEHL

Vice-présidents :

Catherine SIAS - Pascal FANARA - Jean-Paul LERNER

Trésorier :

Gérard CORDELIER

Secrétaire :

Catherine SIAS

Juriste fédérale - DPO :

Pauline DUJARDIN

«un réseau innovant pour accompagner et prévenir l'exclusion financière en France»

Assemblée générale de la fédération française des associations CRÉSUS



Vendredi 12 juillet 2019

Restaurant LA CONSIGNE (ex Brasserie FLO)

Cour d'Honneur de la Gare de l'Est

4, rue du 8 mai 1945

PARIS 10^{ème}

- | | | |
|--------------------------|----------|---|
| 10 h - 10 h 30 | : | Café de bienvenue |
| 10 h 30 - 12 h 30 | : | Conseil d'administration suivi de l'Assemblée Générale Ordinaire |
| 12 h 30 - 13 h 00 | : | Renouvellement du bureau fédéral |
| 13 h 00 | : | Accueil des personnalités /Apéritif sur la terrasse |
| 13 h - 14 h 30 | : | Déjeuner salle à manger de la Consigne (ex Brasserie Flo) |
| 14 h 30 - 16 h 00 | : | Congrès et présentation des perspectives |
- Coopération et relations avec la Fondation**
- Prévention/médiations
 - Éducation
- Intervention de Madame Hélène DUCOURANT,**
enseignante chercheuse en Sociologie à Paris Est Marne la Vallée
- Recueil des besoins en bénévolat (BCS)**

- P. 3 Rapport moral du président
- P. 4 Chambre régionale du surendettement social
- P. 5 Le réseau des associations CRÉSUS en France
- P. 14 Rapport d'activités 2017
- P. 15 L'accueil et le suivi
- P. 20 Le microcrédit personnel : au service de l'insertion financière et bancaire
- P. 22 Projet 2018 - 2022 : BGV
- P. 24 Rapport de synthèse dilemme 2008 - 2017
- P. 26 Actions éducatives : SOLIDAYS 2017
- P. 27 Sujet de société, film
- P. 28 CRÉSUS et les médias
- P. 38 Hommage à Bernard CHAGOT
- P. 39 CRÉSUS à l'écoute, de toutes les formes de fragilité
- P. 40 Les différents sites CRÉSUS et les réseaux sociaux

Au service de parcours de vie fragilisés !

Chères Présidentes, Chers Présidents, Chers Collègues,

Nos missions d'accompagnement et d'écoute au service de nos concitoyens en situation de fragilité économique, sociale et professionnelle restent plus que jamais nécessaires. Nous apportons à celles et ceux qui nous appellent à l'aide, une expertise et une écoute bienveillante unique en France.

La prévention du surendettement et le combat en faveur de l'inclusion financière constituent un défi majeur pour notre société et demeurent un enjeu fondamental pour l'insertion des citoyens dans vie sociale et économique.

Notre réseau associatif fondé sur des valeurs humanistes est unique en France et nous pouvons être fiers du chemin parcouru, notre rapport annuel en témoigne !

Je rappelle que nous sommes nés du constat de l'absence d'acteurs engagés dans la lutte contre le surendettement, d'abord en Alsace-Moselle (1992), avec comme vocation première le soutien social, juridique, psychologique des ménages et entrepreneurs en situation de fragilité économique.

C'est sur incitation de Jean-Louis BORLOO et à l'occasion de l'importante réforme des procédures de surendettement inspirée du droit local Alsacien-Mosellan, que les fondateurs de CRÉSUS ont engagé un essai de modèle original d'accompagnement sur le territoire national en constituant une fédération d'associations (reconnue mission d'utilité publique) fondée sur le volontarisme, le partage de compétences, d'expertise et de solidarité.

En 19 ans, ce réseau fondé sur le volontarisme a réussi à réunir 29 associations présentes dans 38 départements avec plus de 200 permanences d'accueil animées par près de 600 bénévoles liés par une charte éthique et des formations communes.

Historiquement, nous sommes portés par 4 valeurs : l'engagement, la compétence, l'esprit d'ouverture et l'humanisme.

La tendance du nombre de dossiers de surendettement déposés après des commissions de surendettement est à la baisse, mais cette statistique n'est en rien représentative des besoins d'accompagnement de nos concitoyens et de la réalité de terrain.

En effet, de nombreux ménages n'osent déposer un dossier ou se voient rejetés dès lors que l'un des époux exerce une activité non-salariée alors même que le foyer familial est en situation de surendettement.

L'observatoire de l'inclusion bancaire a chiffré à plus de 3 millions le nombre de clients en fragilité financière et nous estimons que notre dispositif d'accompagnement pourrait contribuer à l'amélioration de la situation financière de 12 millions de nos concitoyens sous réserve que le public nous sollicite dès les premières difficultés.

C'est ici le témoignage que le phénomène n'est pas maîtrisé et que dans notre pays, la prévention est insuffisante.

Un besoin fondamental de prévention

L'accompagnement des ménages fragiles, l'éducation financière, la meilleure information de nos concitoyens et sans doute aussi, une meilleure connaissance par les acteurs du crédit de la situation d'endettement au moment de l'octroi d'un crédit restent encore à développer.

Notre association poursuivra ses actions pour parvenir à développer ses missions et ne cessera de convaincre les pouvoirs publics et les acteurs économiques à soutenir de telles actions.

En 2018, 162 936 dossiers ont été déposés contre 181 123 en 2017 ; Bien qu'encourageante, la baisse du nombre de dossiers de surendettement masque une situation encore peu reluisante de la situation budgétaire des ménages en France ainsi que des lacunes importantes en matière de prévention du surendettement.

Sans nier l'impact des « accidents de la vie » sur le processus de surendettement, l'expérience acquise par le réseau CRÉSUS, acteur de l'économie sociale et solidaire, démontre qu'une proportion importante de situations de fragilités reflète de choix budgétaires inadaptés ou tardifs, une accumulation d'engagements non maîtrisés, un non-recours aux aides sociales, rendant « in fine » le surendettement inévitable au moindre « accident ».

Sur le volet inclusion financière et d'accès au crédit la situation n'est guère meilleure ; on estime que 600 000 ménages solvables ne parviennent pas à financer leur projet et que 25 % de la population restent exclus de l'accès au crédit à raison d'une situation professionnelle ou personnelle ne répondant pas aux scores généralement pratiqués et fondés essentiellement sur une analyse subjective (stabilité socio-professionnelle), aujourd'hui dépassée par l'évolution de la société et des nouvelles formes d'activités professionnelles.

Le système actuel est fondé sur le manque de confiance.

En 2018, CRÉSUS a été récompensé par le MOUVES D'OR, parce que notre action incarne une façon unique et précieuse de solidarité.

Pour conclure, je souhaiterais rappeler que la dureté des inégalités peut être contrebalancée par un renforcement massif, constant et obsessionnel de l'éducation financière – parce que le véritable capital de l'individu citoyen est moral et intellectuel !

Il repose tout entier sur deux piliers : la confiance en soi et la capacité d'apprendre à apprendre et de mieux comprendre l'impact des actes de consommation.

Je reste convaincu que nos idées ne sont pas faites pour être pensées mais pour être vécues.

A l'indignation, préférons l'action positive !

Jean-Louis KIEHL
Président de la Fédération CRÉSUS

« Un réseau unique en France fondé sur le partage de valeurs humanistes et d'une vision optimiste de la société et de l'avenir »



Nos fondamentaux : écouter avec bienveillance, comprendre avec humanité, expliquer avec clarté, accompagner sans juger.

L'expérience montre que la prévention et le traitement du surendettement se trouvent favorisés par un accompagnement juridique, économique, social et psychologique des ménages dans leurs démarches tout en contribuant à réduire sensiblement l'émergence du processus d'exclusion.

A ce titre, la fédération française des associations CRÉSUS, reconnue mission d'utilité publique, apporte une contribution et un savoir-faire irremplaçables dans la lutte contre la spirale du surendettement, qu'elle s'engage à mettre à la disposition d'autres associations en vue de faciliter le développement d'expériences similaires au service de l'intérêt général.

La mise en cohérence sur l'ensemble du territoire d'un dispositif associant dans un fonctionnement en réseau des associations intervenant dans la prévention et la lutte contre le surendettement est une préoccupation communément partagée.

Là où cette aide n'existe pas on se trouve souvent face à une pluralité d'institutions et de professionnels intervenant de façon dispersée.

Accueillir, écouter, accompagner les ménages surendettés et agir en faveur de la lutte contre l'exclusion financière par l'éducation et la formation à l'environnement bancaire, budgétaire et financier de tous, telle est la mission de CRÉSUS.

Les dépôts de dossiers de surendettement ont baissé en 2018 mais les besoins en accompagnement budgétaire sont en hausse.

Les ménages souffrent des conséquences d'un pouvoir d'achat en baisse, causé par la hausse des loyers et les tarifs de l'énergie. Beaucoup de dossiers de surendettement sont déposés pour des dettes locatives et de charges courantes impayées.

Les situations des personnes en précarité, toujours plus nombreuses, confrontées à des problèmes juridiques, sociaux et à la complexité de la vie contemporaine, attestent de la pertinence de notre présence sur le terrain, depuis 27 ans.

LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS CRÉSUS EN FRANCE

Un modèle né en Alsace il y a 27 ans entièrement dédié à la prévention et à l'accompagnement du surendettement

2019 : 29 associations fédérées réparties sur 12 régions
plus de 150 sites d'accueil de proximité
plus de 600 bénévoles accompagnants-experts



SIÈGES DES ANTENNES CRÉSUS (VILLE), auxquels il faut ajouter les permanences pour chaque antenne

Fédération Française des Associations CRÉSUS

25 rue de Lausanne - B.P. 8
67 064 STRASBOURG

Tél. : 03 90 22 11 34

www.federationcresus.fr

Président :
Vice-présidents :

Jean-Louis KIEHL
Catherine SIAS, Pascal FANARA et
Jean-Paul LERNER
Gérard CORDELIER
Catherine SIAS
Pauline DUJARDIN

Trésorier :
Secrétaire générale :
Juriste fédérale :

LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS CRÉSUS EN FRANCE

CRÉSUS ALSACE

Présidente : Denise COLLONGE

STRASBOURG

25 rue de Lausanne - 67 000 STRASBOURG

Accueil : du mardi au jeudi de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h
Tél. : 03 90 22 11 34 sur rendez-vous sauf le vendredi après-midi

BAS-RHIN

BISCHHEIM - UTAMS

Maison du Conseil Général CUS Nord
4 rue des Magasins - 67 800 BISCHHEIM

Permanence : Jeudi de 14 h à 17 h
Tél. : 03 68 33 84 56

ERSTEIN

Maison de la solidarité - 67150 ERSTEIN

Permanence : Tous les mercredis sur RDV de 8 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 34

ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Tribunal d'Instance d'Illkirch - Tél. 03 88 55 33 10
144A route de Lyon - 67 400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Permanence : 2^e et 4^e mardi du mois de 9 h à 12 h

MOLSHEIM

Maison Multi-Associative - Tél. 03 88 49 58 58
7 route des Loisirs - 67 120 MOLSHEIM

Permanence : 1^{er} et 3^e mardi de 14 h à 17 h

SAVERNE UTAMS

Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale - Tél. : 03 69 33 20 00
39 rue de Dettwiller, 67 704 SAVERNE

Permanence : lundi de 9 h à 12 h avec M^r VIALON

SCHIRMECK

Mairie : 118 A, avenue de la Gare - 67 130 SCHIRMECK

Permanence : 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 34

SÉLESTAT - CCAS

Centre Communal des Actions Sociales - Tél. : 03 88 58 85 80
12 A, rue de la Paix - 67 600 SELESTAT

Permanence : 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h

STRASBOURG - MAISON D'ARRÊT DE L'ELSAU

Maison d'Arrêt de Strasbourg - Tél. : 03 88 30 90 42
6 rue Engelmann - 67 200 STRASBOURG

Permanence : 2^e et 4^e lundi de 8 h 45 à 12 h

STRASBOURG - CMS DE HAUTEPIERRE

Maison de HautePierre - Le Galet - Tél. : 03 88 13 74 75
Entrée rue George Sand - 67 200 STRASBOURG

Permanence : jeudi de 9 h à 12 h

TRUCHTERSHEIM

Le treffe-Maison des services

32 rue des romains - 67 370 TRUCHTERSHEIM

Permanence : 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 34

HAUT-RHIN

A DOM'AIDE 68

Aide et Intervention à Domicile du Haut-Rhin Nord : 140 rue de Logelbach
- 68 000 COLMAR (entrée 2, 2^{ème} étage) - Tél. : 03 90 22 11 34

Permanence : 1^{er} et 3^e mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 sur rdv

CCAS COLMAR

Centre Communal d'Action Sociale de Colmar - Tél. : 03 90 22 11 34
11 rue étroite - 68 000 COLMAR

Permanence : mardi de 8 h 45 à 11 h 45

GUEBWILLER

Mairie : 73 rue de la République - 68 503 GUEBWILLER

Permanence : 2^e lundi de 9 h à 12 h et 4^e lundi de 9 h à 12 h
Tél. : 03 90 22 11 34

MULHOUSE - CCA

CCA - Chambre de Consommation d'Alsace - Tél. : 03 90 22 11 34
33 grand rue - 68 200 MULHOUSE

Permanence : mardi de 9 h à 12 h sur rdv

CRÉSUS ALSACE DU NORD

Président : Régis HALTER

25 rue de Lausanne - 67 000 STRASBOURG - Tél. : 03 90 22 11 34

BISCHWILLER

Maison des services : 48 rue G. Clémenceau - 67 240 BISCHWILLER

Permanence : mardi de 8 h 30 à 12 h sur rendez-vous
Tél. 03 88 53 73 73

BOUXWILLER

Communauté des Communes du Pays de Hanau
10 rue d'Obermodern - 67 330 BOUXWILLER

Permanence : sur rdv - Tél. : 06 99 78 94 93

GUNDERSHOFFEN

Mairie : 14 Rue d'Alsace - 67 110 GUNDERSHOFFEN

Permanence : sur rendez-vous
Tél. : 03 88 72 91 03 / 03 88 80 32 72

HAGUENAU

Mairie, Bureau n°7 : 1 place du Général de Gaulle - 67 500 HAGUENAU

Permanence : mardi de 9 h à 12 h sur rdv et le 2^{ème} mardi de 14 h à 17 h sur rdv - Tél. : 03 88 90 68 59

HOCHFELDEN – SCHWINDRATZHEIM 67270

Maison des Pays de la Zorn : 43 route de strasbourg - 67 270 HOCHFELDEN

Permanence : Tous les vendredis de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. 03 88 91 96 58

INGWILLER

Maison des Services (ancienne Gare) : 4 rue de la Gare - 67 340 INGWILLER

Permanence : sur rdv - Tél. : 06 99 78 94 93

NIEDERBRONN LES BAINS

2 Rue des Juifs (côté cour - porte B) - 67 110 NIEDERBRONN LES BAINS

Permanence : rdv sur demande
Tél. 03 88 80 89 89

PFAFFENHOFFEN

Maison des services : 9 place du marché - 67 350 PFAFFENHOFFEN

Permanence : sur rdv - Tél. : 06 99 78 94 93

SARRE UNION

Maison des Services : 14 rue Vincent d'Indy - 67 260 SARRE UNION

Permanence : mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 01 67 07

UTAMS

Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale, 39 rue de Dettwiller, 67 700 SAVERNE

Permanence : 2^e et 4^e jeudi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 69 33 20 00

SOULTZ SOUS FORÊTS

Mairie : 2 Rue des Barons de Fleckenstein - 67 250 SOULTZ / S / FORÊTS
Permanence : 1^{er} et 3^e mardi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 80 40 42

WISSEMBOURG

Maison des Associations : 2 rue du tribunal - 67 160 WISSEMBOURG
Permanence : 1^{er} et 3^e mercredi de 9 h à 12 h sur rdv
Tél. : 03 88 54 87 81

CRÉBUS MULHOUSE

Président : Christiane BINON

1 Rue d'Alsace - 68 200 MULHOUSE (habitants de Mulhouse centre-ville)
Tél. 03 89 32 59 50 - Mail : cbinon2000@yahoo.fr

Permanence : lundi et vendredi après-midi, mardi et jeudi matin

ARDENNES SURENDETTEMENT

Président : Annie GIBOUT

9, rue de Nandreville Giraumont- 08460 SAINT-MARCEL
Tél. : 06 69 35 16 30

Permanence : sur RDV

AD3S ROUBAIX

Président : Jean WAWRZYNOWICZ

AD3S HDF "Espace Linné" - 277 Avenue Linné (1^{er} étage) - 59100 ROUBAIX
Tél. : 06 42 33 72 98 - 03 20 73 96 82

Mail : ad3snpdc@gmail.com - www.ad3shdf.fr

Permanence : mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, mercredi (sauf le 4^{ème} du mois) de 9 h à 12 h..

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DE ROUBAIX

71 avenue de Verdun - 59100 ROUBAIX

Permanence : lundi et vendredi après-midi

SAINT AMAND LES EAUX

42 rue d'orchie - 59230 SAINT AMAND LES EAUX

Permanence : 4^e mercredi du mois après midi

POINT D'ACCÈS AU DROIT

Mairie de LAVENTIE 1 Place du 8 mai - 62840 LAVENTIE

Permanence : 2^{ème} mercredi du mois.

Association Bartholomé MASUREL (LILLE)

Présidente : Mariette LAURENT

99 rue du Bastion Saint André - 59 000 LILLE

Mail : bartholomemasurel@wanadoo.fr

Permanence : du lundi au jeudi de 9 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h
Tél. : 03 20 18 04 06 / 03 20 18 04 07 / 06 45 76 87 19

CRÉBUS BOURGOGNE

Président : Gérard CORDELIER

Mairie de Quartier - 13, Place de la Fontaine d'Ouche - 21 000 DIJON

Tél. 06 99 52 31 72 sur rendez-vous - cresus.bourgogne@gmail.com

MAIRIE DE DIJON

13, place de la Fontaine d'Ouche 21 000 DIJON

Permanence : sur rdv - Tél. : 06 99 52 31 72

LE GRAND CHALON

7, Quai de l'Hôpital - 71 000 CHALON S/ SAÔNE

Permanence : sur rdv - Tél. : 06 99 52 31 72

CRÉBUS BRETAGNE

Président : Michel GOUR

Centre social de Kérangoff

Rue Maréchal Franchet d'Espérey - 29 200 BREST

Tél. 06 15 86 66 94 - permanence@cresus-bretagne.fr

- ANTENNES FINISTÈRE NORD -

BREST 29 200

Centre Social de Bellevue - 1 Rue Pierre Trépos

Permanence : Mercredi matin de 9h à 12h - Tél. : 06 17 83 22 79

Centre Social de Kérangoff - rue Franchet d'Espérey

Permanence : Jeudi après midi de 14h à 17h - Tél. : 06 16 99 00 53

LANDERNEAU 29 800

Maison pour Tous - Place François Mitterrand (face à la Gare SNCF)

Permanence : Mercredi après midi de 14h à 17h - Tél. : 06 28 46 01 78

MORLAIX 29 600

Maison de quartier Zoé Puyo - 31 rue Camille Langevin (près ancienne école)

Permanence : Vendredi après midi de 14h à 16h - Tél. : 06 77 97 40 77

- ANTENNES FINISTÈRE SUD -

QUIMPER 29000

Maison des Services Publics - 2 rue Ile de Man (Rond Point de Penhars)
Mairie annexe Penhars.

Permanence : Lundi - Tél. : 06 17 83 17 2, mardi après-midi de 14h à 18h, mercredi matin de 9h à 12h - Tél. : 06 17 83 23 20

CHATEAULIN 29150

40 Grand' Rue dans les Locaux du CIO

Permanence : Jeudi après midi de 14h à 17h - Tél. : 06 16 72 35 22

- ANTENNES MORBIHAN - QUIMPERLÉ -

QUIMPERLÉ 29 300

4 rue Ellé - Au Point d'Accès aux Droits - Basse Ville sur la route de Tréméven

Permanence : Mercredi et Samedi matin de 9h à 12h - Tél. : 06 16 72 34 03

LOCMINE 56 500

Annexe de la Mairie - Rue Jules Ferry

Permanence : Mercredi matin de 9h à 12h - Tél. : 06 23 83 34 52

LORIENT 56 100

Maison des Associations - 12 Rue Colbert - Cité Allendé - Porte D1^{er} étage - Bureau 16 - Tél. : 06 46 07 58 94

Permanence : Mercredi ou samedi (en alternance) de 9h à 12h

VANNES 56 000

Maison des Associations - 31 rue Guillaume Le Bartz (ancienne Ecole de Police) Batiment « B »

Permanence : Jeudi matin de 9h à 12h - Tél. : 06 16 86 22 90

- ANTENNES CENTRE BRETAGNE ET COTES D'ARMOR -

CARHAIX 29 270

Annexe du CCAS - 17 Place de la Mairie

Permanence : Jeudi matin de 9h à 12h - Tél. : 06 17 83 22 64

ROSTRENE 22 110

Cité Administrative - Rue Joseph Pennec

Permanence : Jeudi matin de 9h à 12h

Tél. : 06 26 03 05 18

PABU 22 200

Mairie de Pabu - 22 rue de l'Eglise

Permanence : Vendredi matin de 9h à 10h - Tél. : 07 77 96 34 42

LANNION 22300

Maison de la justice et du droit, 15 quai Marechal Foch, Route de Loguivy

Permanence : Mercredi matin de 9h à 12h - Tél. : 07 76 98 88 32

YFFINIAC 22 120

Mairie-place de la mairie,

Permanence : 1^{er} et 3^{ème} mardi de 9h à 12h et 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de 14h à 17h

ANTENNES EST (35 et 22)

DINAN 22 100

Maison des Associations de la Source - 1 Bd André Aubert

Permanence : Jeudi de 14h30 à 17h30 - Tél. : 06 18 84 14 78

RENNES 35 000

Maison des Squares - 23 Place de Servie (Sud Le Blossne)

Permanence : Mardi après midi de 14h à 17h - Tél. : 06 23 83 34 02

Maison de Quartier Villejean - 2 rue de Bourgogne

Permanence : Le Vendredi de 14h à 17h - Tél. : 06 46 07 58 96

VITRE 35 500

Centre Social – 27 rue Notre Dame (à côté de l'Eglise)
Permanence : Mercredi de 9 h à 13 h. – Tél. : 06 34 87 10 28

REDON 35 600

Centre Social Confluence – 5, rue Guy Pabois
Permanence : Mardi de 14 h à 18 h. – Tél. : 06 84 93 71 08
Centre Pénitentiaire de BREST(29 200) et Plomeur (56 000)

BUDGET CONSEIL (EN FRANCHE COMTÉ)

Présidente : Marie-Thérèse RIDOUX

CCAS : 11 Rue Maurice Ravel - BP 344 - 25 207 MONTBELIARD
Permanence : Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 14 h à 17 h
Le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. : 03 81 99 23 00 - mth.ridou@sfr.fr / Jf.floerchinger@orange.fr

CCAS AUDINCOURT

Permanence : Le mardi de 9 h à 12 h

CCAS SÉLONCOURT

Permanence : Le mercredi de 9 h à 12 h

CAISSE SOLIDAIRE (FRANCHE-COMTÉ)

Responsable légale : Frédérique LESNÉ
6 rue de la Madeleine - 25 000 BESANCON
Permanence : du lundi au vendredi sur rdv
Tél. : 09 71 53 58 28 - caisse.solidaire.fc@orange.fr

CRÉSUS FLANDRES

Président : Michel LARCHANCHÉ

CAPPELLE LA GRANDE

Espace solidarité - Tél. : 03 28 28 05 70
7 bis Place Bernard Gouvert - 59 180 CAPPELLE la GRANDE
Permanence : sur RDV

DUNKERQUE

Maison de la Vie Associative
Rue du 11 Novembre 1918 - 59 140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 66 54 20 - Mail : contact@cresus-flandres.fr
Permanence : sur RDV

CRÉSUS GIRONDE

Présidente : Madeleine HITON

Mairie : 24 allée Ernest de Boissière - 33 980 AUDENGE
Tél. : 06 66 57 71 33 - cresusgironde@laposte.net

ANDERNOS LES BAINS

Centre administratif - Tél. : 06 21 27 10 46
260, boulevard de la République - 33 510 ANDERNOS LES BAINS
Permanence : lundi toute la journée, de 9 h à 12 h, 13 h 30 à 16 h 30

BORDEAUX CENTRE

Mairie de quartier V.Hugo / Saint Augustin - Tél. : 06 66 69 04 84
Place de l'Eglise Saint Augustin - 33 140 VILLENAVE D'ORNON
Permanence : mercredi de 13 h 30 à 17 h

BORDEAUX BASTIDE

Maison Cantonale : 42 bis, rue de Nuits - 33 100 BORDEAUX BASTIDE
Tél. : 06 45 94 66 53
Permanence : mardi de 14 h à 18 h

CCAS COUTRAS

CCAS, point d'accès au droit : 4 rue baste, ilot des georgets - 33 230 COUTRAS - Tél. : 06 42 58 40 96
Permanence : lundi de 8 h 30 à 12 h 30

LANGON

Point d'accès au droit : rés de l'horloge, place de l'horloge - 33 210 LANGON - Tél. : 06 31 93 45 01
Permanence : le mercredi de 9 h à 13 h

LIBOURNE

Maison des Associations : 47 bd. De Quinault - 33 500 LIBOURNE
Permanence : 1^{er} et 3^{ème} lundi de 9 h à 12 h - 13 h 30 à 15 h 30
Tél RDV : 06 40 05 70 94 - Tél RENSEIGNEMENTS : 05 57 25 45 74

ONESSE ET LAHARIE

Mairie - 232, place des Platanes - 40 110 ONESSE ET LAHARIE
Permanence : le 1^{er} mercredi après midi du mois - Tél. : 06 21 27 10 46

MACAU

Mairie - 1, place de la République - 33 460 MACAU
Tél. : 07 86 86 35 59
Permanence : mardi de 14 h à 17 h

VILLENAVE D'ORNON

Mairie du vieux bourg - Tél. : 05 57 99 01 10 ou 06 66 60 41 17
31 avenue Maréchal Foch - 33 140 VILLENAVE D'ORNON
Permanence : jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

CRÉSUS ISÈRE

Président : Jean-Pierre BASSET

5 chemin de La Dhuy - CS 60 174
Parc d'affaires de Maupertuis - terminus du bus C1 - 38 244 MEYLAN CEDEX
Tél. : 04 80 42 02 56 - cresus@eva-tutelles.fr
Permanence : lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h à 12 h et le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

CRÉSUS ÎLE DE FRANCE PARIS

Président : Jean-Paul LERNER

12 Rue Jean-Bouton - 75 012 PARIS
Tél. : 01 46 06 62 27
Permanence : tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

5^e

Mairie : 21 place du Panthéon - 75 005 PARIS - Tél. : 01 56 81 74 04
Permanence : un vendredi sur deux de 9 h à 13 h

7^e

Association INTER 7 : 105 rue saint Dominique - 75 007 PARIS
Permanence : deux mardis du mois de 9 h à 13 h - Tél. : 01 47 05 48 44

8^e

Mairie du 8^e - Locaux de la section du CASVP (escalier C, sous-sol)
3 rue de Lisbonne - 75 008 PARIS - Tél. : 01 44 90 76 54
Permanence : 2^e et 4^e mardi du mois de 14 h à 17 h

DASES 10^e

23 bis rue Bichat - 75 010 PARIS
Permanence : jeudi de 13 h 30 à 17 h - Tél. : 01 53 72 23 23

DASES 11^e

CASVP : 130, avenue Ledru-Rollin - 75 011 PARIS
Permanence : 2^e et 4^e jeudi du mois, de 14 h à 17 h - Tél. : 01 53 36 51 00

11^e

LE PICOULET : 59, rue de la Fontaine au Roi - 75 011 PARIS
Tél. : 01 46 06 62 27

Permanence : mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

13^e

Ministère de la Justice - DRHAS/PFI de Paris
12 rue Charles Fourier - 75 013 PARIS (métro Place d'Italie ou Tolbiac)
Permanence : prise de rendez-vous en interne

Point d'Accès au Droit : 33 Boulevard Kellermann - 75 013 PARIS
Tél. : 01 55 78 20 56
Permanence : 1^{er} et 3^e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

DASES 13^e

163 avenue d'Italie - 75 013 PARIS - Tél. : 01 71 28 26 59
Permanence : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14 h à 17 h

14^e

Centre Socioculturel M Noguès
1-7 Av de la Porte de Vanves - 75 014 PARIS - Tél. : 01 45 46 46 46
Permanence : 2^e et 4^e vendredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30

14°

ADIL 75 : Centre Socioculturel M Noguès

146 bis boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS - Tél. : 01 42 79 50 51

Permanence : 1^{er} et 3^{ème} mardi matin de 9h30 à 12h30

DASES 15°

14 rue Armand Moisan – 75 015 PARIS

Permanence : jeudi matin de 9 h à 13 h - Tél. : 01 56 54 44 00

18°

Point d'Accès au Droit : 2 rue de Suez - 75 018 PARIS

Permanence : jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 53 41 86 60

DASES 19°

5 rue du Pré Saint Gervais - 75 019 PARIS - Tél. : 01 40 40 61 40

Permanence : vendredi de 9 h à 12 h 45

19°

Le Millénaire - Ministère de la Justice - Pôle médico-social - 1^{er} étage

35 rue de la Gare - 75 019 PARIS

Métro Corentin Cariou ou RER E (arrêt Rosa Park)

Permanence : prise de Rendez-vous en interne.

CASVP 19°

17 rue Meynadier – 75019 PARIS - Tél. : 01 40 40 82 00

Permanence : 1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h30 à 12h30

DASES 20°

45 rue Stendhal - 75 020 PARIS - Tél. : 01 40 33 72 00

Permanence : mardi matin de 9 h à 12 h

CASVP 20°

62 rue du Surmelin - 75 020 PARIS - Tél. : 01 46 06 62 27

Permanence : 1^{er} et 3^e mardi du mois de 14 h à 17 h

- YVELINES (78) -

ACHÈRES

Point d'Accès au Droit Espace Simone Signoret : 8 allée Simone Signoret

78 260 ACHÈRES - Tél. : 01 39 22 12 87

Permanence : 1^{er} et 3^e lundi du mois de 14 h à 17 h

CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Pôle Michel Colucci : 124 rue Maurice Berteaux - 78 955 Carrières-sous-

Poissy - Tél. : 01 30 65 76 74

Permanence : 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 14 h à 17 h

CHANTELOUP-LES-VIGNES

Point d'Accès au Droit : 6 Place Trident - 78 570 Chanteloup les Vignes

Tél. : 01 39 74 20 16

Permanence : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14 h à 17 h

FONTENAY-LE-FLEURY

Point d'Accès au Droit : Mairie Place du 8 mai 1945 - 78 330 Fontenay-

le-Fleury - Tél. : 01 30 90 54 60

Permanence : 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 9 h à 12 h

GUYANCOURT

Maison de Justice et du Droit : rue Jacques Duclos - 78 280 Guyancourt

Tél. : 01 39 30 32 40

Permanence : tous les lundis de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

LES MUREAUX

Maison de Justice et du Droit : 79 Bd Victor Hugo - 78 130 Les Mureaux

Tél. : 01 34 92 73 42

Permanence : tous les lundis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

LIMAY

Hôtel de Ville : 5 avenue du président Wilson - 78 250 Limay

Tél. : 01 34 97 27 27

Permanence : 1^{er} et 3^e mardi de 9 h à 12 h

MANTES-LA-JOLIE

Point d'Accès au Droit : AGORA, 254 Bd du Maréchal Juin - 78 200

Mantes-la-Jolie - Tél. : 01 30 94 84 11

Permanence : mercredi matin une semaine sur deux de 9 h à 12 h

MANTES-LA-VILLE

PAD Centre de Vie Sociale A. Serre - 78 711 Mantes la ville

Tél. : 01 30 98 45 46

Permanence : 1^{er} et 3^e vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

POISSY

Point d'Accès au Droit : 12 Bd Louis Lemelle - 78 300 Poissy

Tél. : 01 39 65 23 11

Permanence : vendredi de 9 h à 12 h

SAINT-GERMAIN EN LAYE

Point d'Accès au Droit : 34 rue Bonnenfant - 78 100 St Germain en Laye

Permanence : 2^e et 4^e mardi matin - Tél. : 01 30 87 22 26

TRAPPES

Maison de la Justice et du Droit : 3 Place de la Mairie - 78 190 TRAPPES

Permanence : mercredi de 9 h à 18 h - Tél. : 01 30 16 03 20

VERNOUILLET

Relais Emploi Conseil : 9 rue Paul Doumer - 78 540 Vernouillet

Tél. : 01 39 71 56 11

Permanence : 2^e et 4^e vendredi après-midi de 14 h à 17 h

VERSAILLES

Centre Communal d'Action Sociale : 6 Impasse des Gendarmes - 78 000

Versailles - Tél. : 01 30 97 83 00

Permanence : mercredi après-midi une semaine sur deux de 13 h à 17 h

VERSAILLES TGI

Tribunal d'Instance de Versailles : 5 Place André Maginot – 78000 Versailles

- Tél. : 01 46 06 62 27

Permanence : mardi matin de 9h30 à 12h30

Permanence réservée aux personnes qui ont reçu une convocation au

Tribunal d'Instance de Versailles

- ESSONNE (91) -

ATHIS MONS

Maison de la Justice et du Droit, 4 avenue François Mitterrand - 91 200

ATHIS MONS - Tél. : 01 69 57 82 80

Permanence : 1^{er} et 3^e mercredi après-midi de 9 h à 12 h

GRIGNY

PAD de Grigny - Ferme Neuve : 1 rue Henri Rol-Tanguy - 91 350 GRIGNY

Permanence : 2^e lundi du mois - Tél. : 01 69 02 45 77

VILLABÉ

Réservée aux habitants de la commune : CCAS - Mairie de Villabé

34 bis avenue du 8 mai 1945 - 91 100 Villabé - Tél. : 01 69 11 24 66

Permanence : 2^e mercredi après-midi du mois de 14 h à 17 h

- HAUTS-DE-SEINE (92) -

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Point d'accès au droit : 144 rue Emile Zola - 92 600 Asnières-sur-Seine

Permanence : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi matin du mois - Tél. : 01 41 11 68 15

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Tribunal d'Instance : 112 av de la Redoute - 92 600 Asnières-sur-Seine

Permanence : vendredi matin de 9h15 à 12h15 - Tél. : 01 46 06 62 27

BAGNEUX

Maison de Justice et du Droit : 7 impasse Edouard Branly - 92 220 Bagneux

Permanence : jeudis après-midi de 14 h à 17 h 45 - Tél. : 01 46 64 14 14

BOULOGNE-BILLANCOURT

Maison du Droit : 35 Rue Paul Bert - 92 100 Boulogne Billancourt

Tél. : 01 55 18 51 00

Permanence : vendredi de 9 h à 17 h une semaine sur deux

CHATENAY-MALABRY

Maison de Justice et du Droit

1 Av Francis de Pressensé - 92 290 Chatenay Malabry

Tél. : 01 46 32 76 12

Permanence : 1^{er} et 3^e jeudi matin de 9 h 30 à 12 h 30

GENNEVILLIERS

Maison de Justice et du Droit

19, avenue Lucette Mazalaigue - 92 230 Gennevilliers

Permanence : mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 - Tél. : 01 47 99 06 56

NANTERRE

Hôtel de Ville : 88/118 Rue du 8 Mai 1945 - 92 000 Nanterre

Tél. : 01 47 29 53 24

Permanence : mardi de 14 h à 18 h

Point d'Accès au Droit : Centre Social et Culturel des Acacias
1 bis Rue des Sorbiers - 92 000 Nanterre - Tél. : 01 47 29 13 12
Permanence : 1^{er} et 3^e mardi matin

Centre social et culturel :
P'Arc en Ciel 79 avenue Pablo Picasso - 92 000 Nanterre
Tél. : 01 72 25 43 43
Permanence : 2^e et 4^e mardis matin de 9 h 30 à 12 h 30

PUTEAUX

Maison du Droit : 6 rue Anatole France - 92 800 Puteaux
Tél. : 01 41 02 08 53
Permanence : 1^{er} et 3^e mercredi du mois, de 14 h 30 à 17 h 30

RUEIL-MALMAISON

CCAS : 2 place Jean Jaurès - 92 500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 32 67 67
Permanence : 1^{er} et 3^e lundi matin du mois

SURESNES

Point d'Accès au Droit : 28, rue Merlin de Thionville - 92 150 Suresnes
Tél. : 01 41 18 37 36
Permanence : 3^e mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Point d'Accès au Droit Nouveau Monde
3 Mail Marie Curie - 92390 Villeneuve-la-Garenne
Tél. : 01 41 47 49 70
Permanence : 1^{er} et 3^e jeudi matin de 9 h à 12 h

- SEINE-SAINT-DENIS (93) -

AUBERVILLIERS

Centre Communal d'Action Sociale : 6 rue Charron - 93 300 Aubervilliers
Tél. : 01 48 39 53 00
Permanence : Les vendredis de 9 h 30 à 12 h

AULNAY-SOUS-BOIS

CCAS : 19/21 rue Jacques Duclos - 93 600 Aulnay-sous-bois
Tél. : 01 48 79 40 18 (réservé aux habitants de la commune)
Permanence : 1^{er} et 3^e mardi du mois de 14 h à 17 h

BONDY

Maison de la Jeunesse et des Services Publics
1, Avenue Jean Lebas - 93 140 Bondy
Tél. : 01 71 86 64 30
Permanence : 2^e et 4^e mercredi du mois de 9 h à 12 h

CLICHY-SOUS-BOIS

CCAS : 15 allée Fernand Lindet - 93 390 Clichy-sous-bois
Tél. : 01 43 88 83 29 (réservé aux habitants de la commune)
Permanence : 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 8 h 30 à 12 h

DUGNY

CCAS : 2 rue Guynemer - 93 440 Dugny - Tél. : 01 48 36 78 16
Permanence : 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h 30
Le 3^e jeudi après-midi du mois, la permanence se prolongera au Pôle de Services du Pont Yblon (3^e cour) de 14h à 17h

EPINAY-SUR-SEINE

Pôle social : 1 rue de l'Abbé Pierre - 93 800 Epinay-sur-seine
Tél. : 01 41 70 88 40 (réservé aux habitants de la commune)
Permanence : 1^{er} et 3^e mardi après-midi du mois

LIVRY GARGAN

Pôle social : 3 place François Mitterrand - 93 190 Livry Gargan
Tél. : 01 41 70 88 40 (réservé aux habitants de la commune)
Permanence : 2^e et 4^e vendredi de 9 h à 12 h

NOISY-LE-GRAND

Maison des solidarités : 15 Allée du Clos d'Ambert - 93160 Noisy-le-Grand
Tél. : 01 45 92 75 12
Permanence : mardi de 12 h 30 à 17 h 30 sur RDV

ROSNY-SOUS-BOIS

60/66 rue Philibert Hoffmann - 93 110 Rosny-sous-bois
Tél. : 01 41 58 59 70 (fermeture le jeudi après-midi)
Permanence : 1^{er} et 3^e mardi après-midi du mois

SAINT-DENIS

CCAS : 2 place du Caquet - 93 200 Saint-Denis

Permanence : 1^{er} et 3^e lundi après-midi du mois (RDV réservés aux usagers suivis par le CCAS)

SEVRAN

Point Info Médiation Multi Services : 4 allée de la Pérouse - 93 270 Sevrans
Tél. : 01 82 37 01 80
Permanence : 2^e et 4^e lundi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

TREMBLAY EN FRANCE

CCAS : 18 Bd. de l'Hotel de ville - 93 290 Tremblay en France
Tél. : 01 49 63 70 81 / 01 49 63 70 96
Permanence : 1^{er} et 3^e mercredi matin du mois de 9 h à 12 h

VILLEPINTÉ

- Pont d'Accès au Droit : 15 avenue Auguste Blanqui - 93 420 Villepinte
Tél. : 01 41 52 53 06
- CCAS : 16/32 avenue Paul Vaillant Couturier - 93 420 Villepinte
Tél. : 01 41 52 53 06

Permanence : 2^e et 4^e mercredi après-midi du mois

- VAL DE MARNE (94) -

ARCUEIL

CCAS, Mairie d'Arcueil, Bureau 16 (rdc) : 10 av Paul Doumer - 94 110 Arcueil
Tél. : 01 46 15 08 64
Permanence : 1^{er} et 3^e mardis matin du mois

VILLEJUIF

MJD Val de Bièvre : 65 rue Jean Jaurès - 94 300 Villejuif
Tél. : 01 43 90 25 25
Permanence : 2^e et 4^e mercredi du mois de 9h30 à 12h30

VINCENNES

CCAS Centre Pierre Souweine : 6 Avenue Pierre Brossolette 94300 Vincennes
Tél. : 01 43 98 66 95
Permanence : 2^e et 4^e mardi du mois de 9h30 à 12h30. Réservé aux habitants de la commune

- VAL D'OISE (95) -

CERGY PONTOISE

Maison de la justice et du droit : 12 pl des institutions - 95 800 Cergy
Saint-Christophe
Tél. : 01 30 38 45 15
Permanence : 2^e et 4^e lundi de 14 h à 17 h

CERGY

APUI Les Villageoises : 9 rue de la Justice Mauve - 95 800 Cergy
Tél. : 01 30 34 69 61
Permanence : mardi matin de 9 h 30 à 12 h

CRÉBUS LORRAINE

Président : Pascal FANARA

Maison des Services Lobau
Pôle des Lauriers - 3 bis rue d'Anjou - 57 000 METZ
Tél. : 03 87 24 94 11 - cresus.metz@yahoo.fr

CREUZWALD

Mairie - Tél. : 06 08 21 43 08
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h

MARLY

Centre Socio-Culturel la Louvière - Tél. : 06 30 33 43 66
Permanence : uniquement sur rendez-vous

METZ

Maison de la Solidarité Caritas - Tél. : 03 87 36 83 58
Permanence : uniquement sur rendez-vous

MONTIGNY-LES-METZ

Maison de quartier - Tél. : 03 87 50 57 92
Permanence : uniquement sur rendez-vous

MORHANGE

Hôtel Communautaire du Centre Mosellan
Permanence : mercredi de 9 h à 11 h 30 sur rendez-vous
Tél. : 06 33 20 39 21

SARREBOURG

Bâtiment Schweitzer, avenue Clémenceau - Tél. : 03 87 24 94 11

Permanence : vendredi de 9 h à 11 h 30 et 14 h à 17 h.

BORNY

3 bis rue d'Anjou - Tél. : 03 87 55 55 98

Permanence : du lundi au vendredi, sur rdv

BOUZONVILLE

4 avenue de la Gare - Tél. : 06 87 51 45 92

Permanence : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h

CARLING

3 rue de la frontière - Tél. : 06 08 21 43 08

Permanence : rdv de 10 h à 12 h lundi au vendredi

CHATEAU SALINS

Hôtel Communautaire : 14 ter, place Saline - Tél. : 06 33 20 39 21

Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

DIEUZE

Centre Social : 114 Chemin du calvaire - Tél. : 06 33 20 39 21

Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

LA MJD DU VAL DE FENSCH

10, rue de Wendel

57 700 HAYANGE

Tél. : 03 82 51 98 62

L'EPICERIE MOZART

Rue Mozart - 57 000 Metz

THONVILLE

CCAS : 29 Bld Jeanne d'Arc - Tél. : 06 06 92 36 73

Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

WOIPPY

Maison du Droit et de la Justice : 17 Place Jean Perrin

Permanence : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h sur rdv

Tél. : 03 87 18 50 67

GÉRANTO CRÉSUS MONTPELLIER

Président : Michel FERRIER

Directrice : Anne-Marie BRAUN

Coordinatrice service action sociale : Chrystelle FATOUX

Tél. : 04 67 11 89 13 - chrystelle.fatoux@gerantosud.fr

Permanences téléphoniques : le mardi (Tél. : 04 67 11 89 13) et le jeudi matin (Tél. : 04 67 11 96 66) ou par mail.

Puis nous fixons les entretiens physiques en fonction du lieu d'habitation des personnes sur nos antennes situées à Béziers, Montpellier et Sète...

GÉRANTO SUD MONTPELLIER

834, avenue du Mas d'Argelliers - 34 070 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 58 74 44 - contact@gerantosud.fr

GÉRANTO SUD BÉZIER

191 Rue de Monte Cassino - 34 500 BÉZIER

Tél. : 04 67 11 23 23 - contactbeziers@gerantosud.fr

GÉRANTO SUD SÈTE

103 Quai d'Orient - 34 200 SÈTE

Tél. : 04 67 58 74 44 - contact@gerantosud.fr

CRÉSUS NIORT

Président : Pierre DUFOUR

12, rue Joseph Cugnot - 79 000 NIORT

Permanence : Lundi de 13 h 30 à 16 h 30, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 - Tél. : 06 68 07 52 20

CRÉSUS NORMANDIE

Présidente : Annie DAIREAUX

Vice-président : Jean-François BUREL

Permanence à LISIEUX : jeudis de 14 h à 18 h (sur RDV uniquement)

Tél. : 07 85 20 16 35 - anaeps14normandie@gmail.com

CRÉSUS PAYS DE LA LOIRE

Président : Fabrice MARCHE

3 Rue Eugène Thomas - 44 000 NANTES

Permanence : tous les jours 9 h à 17 h

Tél. : - CRÉSUS-pdl@wanadoo.fr

- **PERMANENCES POINT CONSEIL BUDGET (sur rendez-vous)** -

SAINT-HERBLAIN

Carré des Services

Permanences : 2^{ème} jeudi matin du mois

NANTES BOTTIÈRE

Maison de quartier

Permanences : 2^{ème} jeudi après-midi du mois

NANTES QUARTIER ILE DE NANTES

Mairie Annexe

Permanences : 1^{er} jeudi après-midi tous les deux mois

VALLET

Communauté de Commune, 9 rue François Luneau - 44 330 VALLET

Permanences : 3^{ème} jeudi matin du mois

- **À NANTES (sur rendez-vous)** -

MAISON DE QUARTIER NANTES

4 place du Muguet Nantais - 44 200 NANTES

Bus Ligne 4 (Busway) arrêt Clos Toreau

Ligne 30 arrêt St-jean et 42 arrêt Ripossière

Permanence : mercredi après-midi, de 14 h à 17 h

MAISON DE QUARTIER BOTTIÈRE :

147 route de sainte luce - 44 300 NANTES

Tram 1 arrêt Souillarderie ou Bus 11 arrêt Bois robillard

Permanence : 3^e jeudi du mois après midi, de 14 h à 17 h

- **HORS DE NANTES (sur rendez-vous)** -

ANCENIS

Locaux de la délégation d'Ancenis du Conseil Général : 118 place du

Maréchal Foch - 44 150 ANCENIS

Permanence :

BLAIN

Mairie de Blain, rue Charles de Gaulle - 44 130 BLAIN

Permanence : le 4^{ème} mardi du mois, tous les deux mois

CLISSON

Délégation du Vignoble, 2 cours des marches de Bretagne - 44 190

CLISSON

Permanence : le 2^{ème} mercredi du mois, de 14 h à 17 h

MJD REZÉ

Maison de la Justice et du Droit : 8 rue Jean-Baptiste Vigier - 44 400

REZÉ

Tramway Ligne 2 arrêt Pont Rousseau - Gare SNCF

Tramway Ligne 3 arrêt Pont Rousseau Martyrs

Permanence : 1^{er} et 3^e mardi du mois de 9 h à 12 h

NOZAY

Mairie de Nozay, 11 rue Alexis Lefourneau - 44 170 NOZAY

Permanence : le 4^{ème} mardi du mois, tous les deux mois

ORVAULT

Kiosque, 19 avenue Alexandre Goupil (à côté de la Mairie Annexe, juste en face de l'agence du Crédit Mutuel).

Permanence : un mardi après-midi par mois, de 14 h à 17 h

PORNIC

Communauté de Commune ZAC de la Chaussée, 2 rue du Dr Ange Guépin - 44 210 PORNIC.

Permanence : le 1^{er} mercredi du mois, sur rdv - Tél. : 02 51 74 07 16

SAINT-NAZAIRE

Espace Agora 1901 de Saint Nazaire : 2 bis rue Albert De Mun.

Permanence : lundi de 9 h à 12 h

Cette permanence est réservée aux habitants de Saint Nazaire.

SAINT-HERBLAIN

Hôtel de Ville de Saint Herblain

2 rue de l'Hôtel de ville, dans la salle « salon du commerce »

Permanence : 1^{er} lundi de 14 h à 17 h 30 et 3^e vendredi de 9 h à 12 h 30
Cette permanence est réservée aux habitants de Saint Herblain.

SAINT PAZANNE

Communauté de Commune Coeur Pays de Retz, 60 / 64 Impasse du Vigneau - 44 680 SAINT PAZANNE

Permanence : 2^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h

CRÉBUS POITOU-CHARENTES

Présidente : Catherine DAUBINIER

Maison des associations (ancienne école maternelle)

21 Avenue du Champ de Mars - 17 000 LA ROCHELLE

Tél. : Surendettement : 05 46 43 21 74 - Micro Crédit : 06 26 29 03 63
cresuspch@orange.fr

Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

POITIERS

Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
Tél. : 06 20 34 18 83

Centre Socio Culturel des 3 cités

1 place Léon Jouhaux 86 000 POITIERS

Adresse postale : CRÉBUS Poitiers bp 60014 - 86800 ST JULIEN L'ARS

Mail : jpe.cresus.poitiers@sfr.fr

CRÉBUS RHÔNE

Présidente : Myriam BOUZIDI

Palais de la Mutualité (Salle 48, 3^e étage) : 1 place Antonin Jutard - 69 003 LYON - Tél. : 04 72 82 89 27 / 06 98 77 26 67 - contact@cresusrhone.org

Permanence : uniquement sur rendez-vous

CRÉBUS ROANNE

Président : Bernard REGAL

18 rue de Cadore - 42 300 ROANNE

Tél. : 07 60 20 53 14 - cresus.roanne@outlook.fr

Permanence : jeudi de 9 h à 12 h (salle n° 6)

CRÉBUS 2 SAVOIES

Président : Didier BERGE

Le Polyèdre 4 impasse Saint-Jean Seynod BP 51 - 74 602 ANNECY

Permanence : mardi matin - Tél. : 06 19 61 90 40

CRÉBUS TOULOUSE

Président : Fabrice MESSOUMIAN

11 allée Gabriel Bienes - 31 400 TOULOUSE

Tél. : 06 52 74 26 01 - cresus.toulouse@gmail.com

EMPALOT

Permanence : mercredi de 16 h 30 à 19 h et le jeudi de 13 h à 15 h 30

RAMIER

Permanence : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30, mardi de 13 h 30 à 18 h, le jeudi de 13 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h

CITÉ DE L'HERS

Permanence : mercredi et vendredi de 14 h à 18 h 30

IZARDS

Permanence : mercredi de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h

LARDENNE

Permanence : mardi de 13 h à 16 h 45 et le jeudi de 13 h 45 à 17 h 30

AUCAMVILLE

Permanence : lundi et jeudi de 14 h à 16 h

CARCASSONNE

Permanence : mardi et jeudi de 9 h à 13 h 30

CRÉBUS VAR

Présidente : Catherine SIAS

60 avenue Marcel Castié - 83 000 TOULON

Immeuble les Gardiènes - Tél. : 04 94 48 18 63 - asso.cresus-var@orange.fr

Permanences téléphoniques : mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Tél. : 04 94 48 18 63

TOULON 1

Les Gardenias : 60 av Marcel Castié - Tél. : 06 09 97 57 04

Permanence : Mardi et jeudi de 9 h à 12 h et mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h

TOULON 2

CCAS : 100 rue des remparts - Tél. : 06 09 97 30 08

Permanence : jeudi de 9 h à 12 h

BORMES LES MIMOSAS

Centre Social : 197 Bd du Mont des Roses - Tél. : 06 09 97 30 08

Permanence : 1^{er} Jeudi du mois de 9 h à 12 h

BRIGNOLES

Point d'accès au droit - 6 route du Val - Tél. : 06 09 97 53 59

Permanence : 2^{er} et 4^e lundi de 14 h à 17 h

DRAGUIGNAN 1

Centre Joseph Collomp - Tél. : 06 09 97 55 90

Permanence : lundi de 9 h à 12 h

DRAGUIGNAN 2

Centre Joseph Collomp - Tél. : 06 09 97 33 48

Permanence : lundi de 14 h à 17 h

HYÈRES

CCAS : 4 Rue du Soldat Bellon - Tél. : 06 09 97 30 08

Permanence : 2^e et 4^e lundi de 9 h à 12 h

LA CRAU

Mairie de la Crau, Boulevard de la République - Tél. : 06 09 97 30 08

Permanence : 1^{er} mardi du mois de 9 h à 12 h

LES ISSAMBRES

Mairie annexe, place San Peire - Tél. : 06 09 97 55 90

Permanence : 4^{er} lundi du mois de 14 h à 17 h

SIX FOURS LES PLAGES

Maison des Familles : 135 Rue de la Cauquière - Tél. : 06 09 97 30 08

Permanence : 1^{er} et 3^e lundi de chaque mois de 9 h à 12 h

SANARY SUR MER

CCAS : 281 avenue du Maréchal Leclerc - Tél. : 06 09 97 57 04

Permanence : jeudi de 9 h à 12 h

LA SEYNE SUR MER

Maison des Services Publics : avenue Louis Pergaud - Tél. : 06 09 97 33 15

Permanence : 2^{ème} et 4^{ème} mercredi

Maison de l'habitat : 1 rue République - Tél. : 06 09 97 33 15

Permanence : 1^{ème} et 3^{ème} mercredi

ST CYR SUR MER

CCAS - 5 avenue Artiste Briand

Permanence : 4^e mardi du mois de 9 h à 12 h - Tél. : 06 09 97 57 04

CRÉBUS VENDÉE

Président : Jean-Pierre AYME

rue du pont de quatre mètres - 85 190 AIZENAY

Tél. 06 42 63 65 15 - CRÉBUSvendee@orange.fr

AIZENAY

Siège social

Permanence : mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, vendredi de 9 h à 12 h

CHANTONNAY

Espace SULLY, rue TRAVOT

Permanence : mercredi de 9 h à 12 h

SABLES D'OLONNE

Mairie

Permanence : lundi de 14 h à 17 h et le mardi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

LUCON

23 rue du Murier

Permanence : lundi de 9 h à 12 h

FONTENAY LE COMTE

12 rue des Cordeliers

Permanence : 1^{er} et 3^e lundi du mois de 9 h à 12 h

TALMONT ST HILAIRE

280 b rue du Paradis

Permanence : mardi de 9 h à 12 h

CRÉBUS VOSGES

Président : Dominique RUDOLF

24 rue de la Prairie - 88 100 SAINT DIE DES VOSGES

Tél. : 03 29 55 48 38 - cresusvosges@orange.fr

Permanence : lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
mardi 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, mercredi de 8 h à 12 h
Tél. : 03 29 55 48 38 - cresusvosges@orange.fr

ANTENNE DE NEUFCHÂTEAU

23 rue Victor Martin - 88 300 NEUFCHÂTEAU - Tél. : 03 29 94 06 46

Permanence : lundi 14 h à 17 h

ANTENNE DE MIRECOURT

La Maison des Pampres : 9b rue des Pampres - 88 500 MIRECOURT

Permanence : mercredi 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 14 h 30 tous les 15
jours - Tél. : 03 29 55 48 38

ANTENNE DE CORNIMONT

Espace culturel et social : 12 place Pranzière - 88 310 CORNIMONT

Permanence : mercredi 9 h à 12 h tous les 15 jours - Tél. : 03 29 55 48 38

ESPOIR CRÉBUS (MONTBRISON)

Président : André DUPUY

Tél. : 04 77 96 66 66 - Mail : espoir.cresus@orange.fr

Point d'Accès au Droit

13, rue du Palais de Justice - 42 600 MONTBRISON

Permanence : le jeudi de 8 h 45 à 12 h 30, les 3^e jeudis du mois de 14h
à 17 h 45 et le dernier samedi du mois de 8 h 45 à 12 h 30 sur rdv.

Antenne à la Maison de la justice

9 Boulevard Jules Janin - 42 000 SAINT-ETIENNE

Permanence : les jeudis sur rendez-vous de 14 h à 17 h.
Tél. : 06 82 81 54 55

SURENDETTEMENT GAP

Président : Midir RIVOAL

Forest la Cour - 05130 SIGOYER

Tél. : 06 10 20 06 89 - cresus.gap@gmail.com

Permanence : sur RDV uniquement

Écouter, comprendre et accompagner pour reconstruire des vies



En 2018, l'activité du réseau de la fédération CRÉSUS comprend :

28 678 ménages surendettés aidés, conseillés et accompagnés sur des durées de 3 mois à 7 ans.

Le réseau soutient des ménages surendettés ou en difficulté au-delà des sites de proximité grâce à des permanences téléphoniques et à la gestion à distance de situations.

29 associations fédérées ;

+ de 600 bénévoles ont accueilli et accompagné des bénéficiaires, assistés de juristes et de spécialistes ;

41 000 saisines d'information préventives par courriers ou appels téléphoniques, traitées en temps réel, soit 171 messages par jour, provenant de bénéficiaires de toute la France, auxquelles les bénévoles et juristes du siège répondent ;

130 000 consultations sur les sites internet avec comme issue un accompagnement à distance, une orientation ou un conseil ;

6 320 demandes de dossiers de microcrédit personnel reçues : le réseau CRÉSUS est engagé depuis juin 2006 à favoriser l'accès au microcrédit personnel en faveur des personnes en situation d'exclusion bancaire et de précarité dans le cadre d'un partenariat avec des institutions bancaires et établissements spécialisés avec la garantie du Fonds de Cohésion sociale géré par la Caisse des Dépôts. Notre réseau a été saisi de 6 320 demandes, 2 719 dossiers ont été instruits et 645 financements ont été accordés à fin 2018.

25 000 heures de formation, de conférences et de cycles d'initiation à l'environnement bancaire et budgétaire et à la prévention du surendettement ont été dispensées.

CRÉSUS : Une conception humaniste et professionnelle de l'action économique et sociale pour aider les personnes en difficulté à s'en sortir.

Accompagner les ménages fragilisés pour leur permettre de retrouver un équilibre de vie



Nos fondamentaux : écouter avec bienveillance, comprendre avec humanité, expliquer avec clarté et accompagner sans juger.

Au cours de l'exercice 2018 :

28 678 nouvelles demandes d'accompagnement ont été enregistrées au niveau du réseau ;

33 836 entretiens physiques ont été assurés au sein du réseau de la fédération CRÉSUS ;

160 000 consultations préventives ont été enregistrées au niveau du siège, des réseaux sociaux et des sites internet dont :

39 000 appels téléphoniques et courriers postaux ;

122 000 demandes par Internet et les réseaux sociaux.

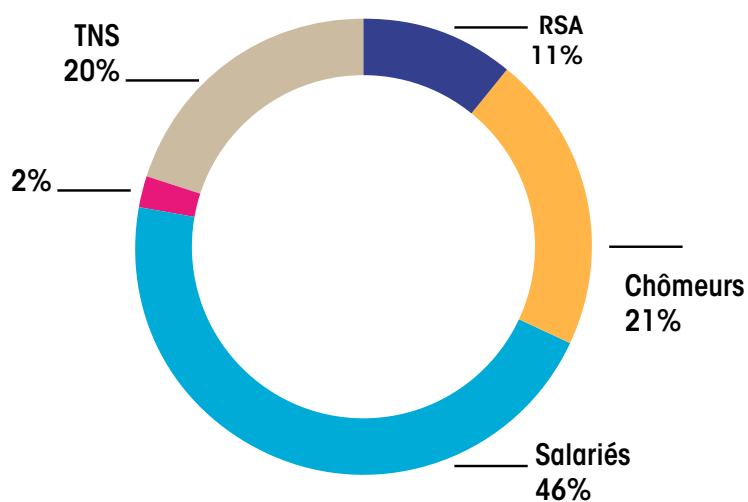
Nos sites internet et réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés par les personnes en recherche d'information et d'aide. Les demandes nous sont transmises en temps réel.

Le réseau des associations CRÉSUS assure un nombre croissant d'accompagnements budgétaires, de diffusion d'informations juridiques et d'éléments d'éducation budgétaire.

Ventilation des bénéficiaires de l'accompagnement par catégorie socio-professionnelle

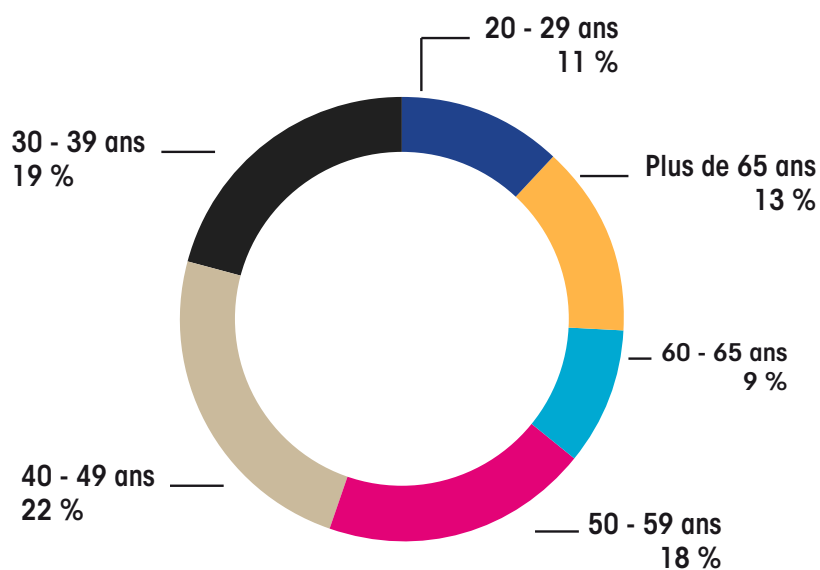
Une forte augmentation des travailleurs indépendants, salariés et retraités en grande difficulté.

Catégories professionnelles	2018
Bénéficiaires du RSA et minima sociaux	10,99 %
Chômeurs indemnisés	21,2 %
Salariés	45,66 %
Trav.indépendant – auto-entrepreneurs	1,84 %
Retraités	20,32%
TOTAL	100 %



Ventilation des bénéficiaires de l'accompagnement par tranche d'âge

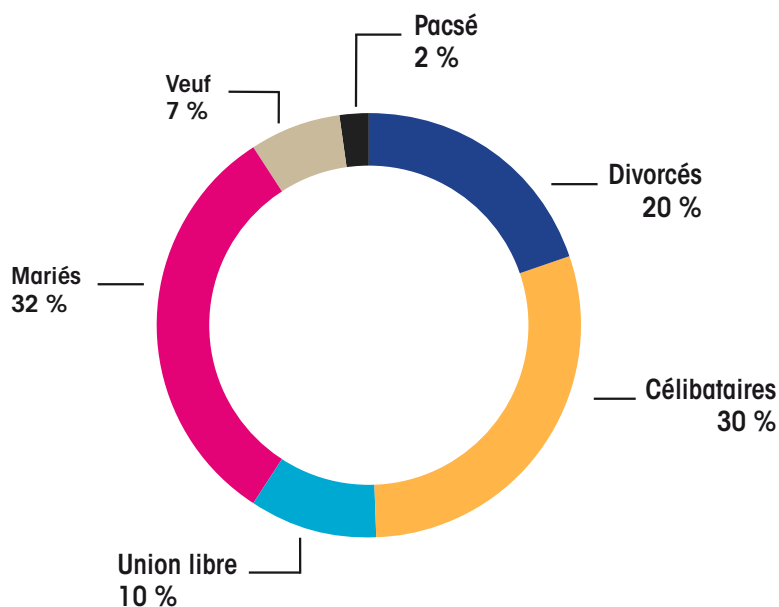
52 % des personnes accompagnées sont âgées de moins de 50 ans avec des conséquences en termes d'exclusion.



Ventilation des bénéficiaires de l'accompagnement par structure familiale

Toutes les formes de structures familiales sont concernées.

Situation familiale	2018
Divorcés	19,98 %
Célibataires	30,07 %
Union libre	9,91 %
Mariés	31,59 %
Veufs	6,61 %
Pacsés	1,84 %
TOTAL	100 %



Analyse des origines du surendettement

L'accident de la vie (chômage, maladie, divorce) est une des causes du surendettement.

Ce phénomène est accentué par la précarité et un pouvoir d'achat faible qui entraînent un déséquilibre budgétaire important en cas d'imprévus.

L'autre cause du surendettement reste la souscription non maîtrisée de crédits.

L'absence de politique sérieuse de prévention

Nous constatons une complexification croissante des situations qui nous sont confiées. Les causes du surendettement sont multiples.

Contrairement aux idées reçues, l'accident de la vie n'est pas la cause principale du surendettement.

L'inertie en matière de détection précoce des situations de fragilités

L'accumulation des crédits et des découverts bancaires pour faire face aux charges courantes se vérifie dans la majorité des dossiers traités. Il s'agit d'une spirale infernale. Les débiteurs pensent s'en sortir seuls et nous contactent malheureusement très - voire trop tard dans certains cas.

Des mesures à parfaire et la solitude du débiteur

Les mesures proposées pour faire face au surendettement existent mais restent imparfaites. Certains bénéficiaires voient leur dossier être irrecevable. Ils sont alors livrés à eux-mêmes, démunis face à la complexité d'une situation qui les dépasse et leur échappe complètement.

Ils sont dans une situation de grande solitude, morale et financière.

CRÉSUS leur apporte un lien humain et une écoute bienveillante, étape nécessaire pour aborder le dépôt ou re-dépôt d'un dossier de surendettement et obtenir une recevabilité de leur dossier.

CRÉSUS les accompagne tout au long de cette procédure.

Ventilation des domaines d'intervention des associations Crésus

Une activité exemplaire au service des plus fragiles de nos concitoyens.

Activités de CRÉSUS	Pourcentage
Aide et conseil à la constitution et au suivi des dossiers de surendettement	59,5 %
Accompagnement budgétaire et recherche d'équilibre financier	10,8 %
Recours aux tribunaux (saisies, délais de grâce, ordonnance d'injonction)	12,3 %
Médiation bancaire	4,5 %
Demandes de dégrèvement, échéancier, DGI / TRÉSOR	21,4 %
Liquidation judiciaire (Alsace Moselle)	1,5 %
TOTAL	100 %



Ventilation géographique des bénéficiaires accompagnés par le réseau Crésus

Une couverture nationale forte de l'action du réseau CRÉSUS.

Origine géographique des saisines directes du réseau	Répartition en %
AD3S - Roubaix	2,42 %
Accompagnement Nord Pas de Calais Association Bartholomé Masurel - Lille	4,85 %
Caisse Solidaire - Franche-Comté	0,98 %
Budget Conseil - Franche-Comté	0,97 %
CRÉSUS Alsace	6,51 %
CRÉSUS Alsace du Nord	4,15 %
CRÉSUS Bourgogne	1,04 %
CRÉSUS Bretagne	10,80 %
CRÉSUS Flandres - Dunkerque	2,94 %
CRÉSUS Gironde	2,15 %
CRÉSUS Ile de France	24,17 %
CRÉSUS Isere	0,52 %
CRÉSUS Lorraine	7,62 %
CRÉSUS Montpellier Geranto Sud	0,32 %
CRÉSUS Mulhouse (permanence pour les habitants de mulhouse ville)	2,42 %
CRÉSUS Gap	0,00 %
CRÉSUS Pays de la Loire	10,39 %
CRÉSUS Poitou-Charentes	2,37 %
CRÉSUS Rhone	1,21 %
CRÉSUS Roanne	0,28 %
CRÉSUS Toulouse	2,38 %
CRÉSUS Var	2,47 %
CRÉSUS Vendée	1,73 %
CRÉSUS Vosges	3,98 %
Espoir CRÉSUS - Montbrison	0,59 %
CRÉSUS Annecy	0,26 %
CRÉSUS Ardennes	0,03 %
CRÉSUS Niort	2,42 %
CRÉSUS Normandie	0,02 %

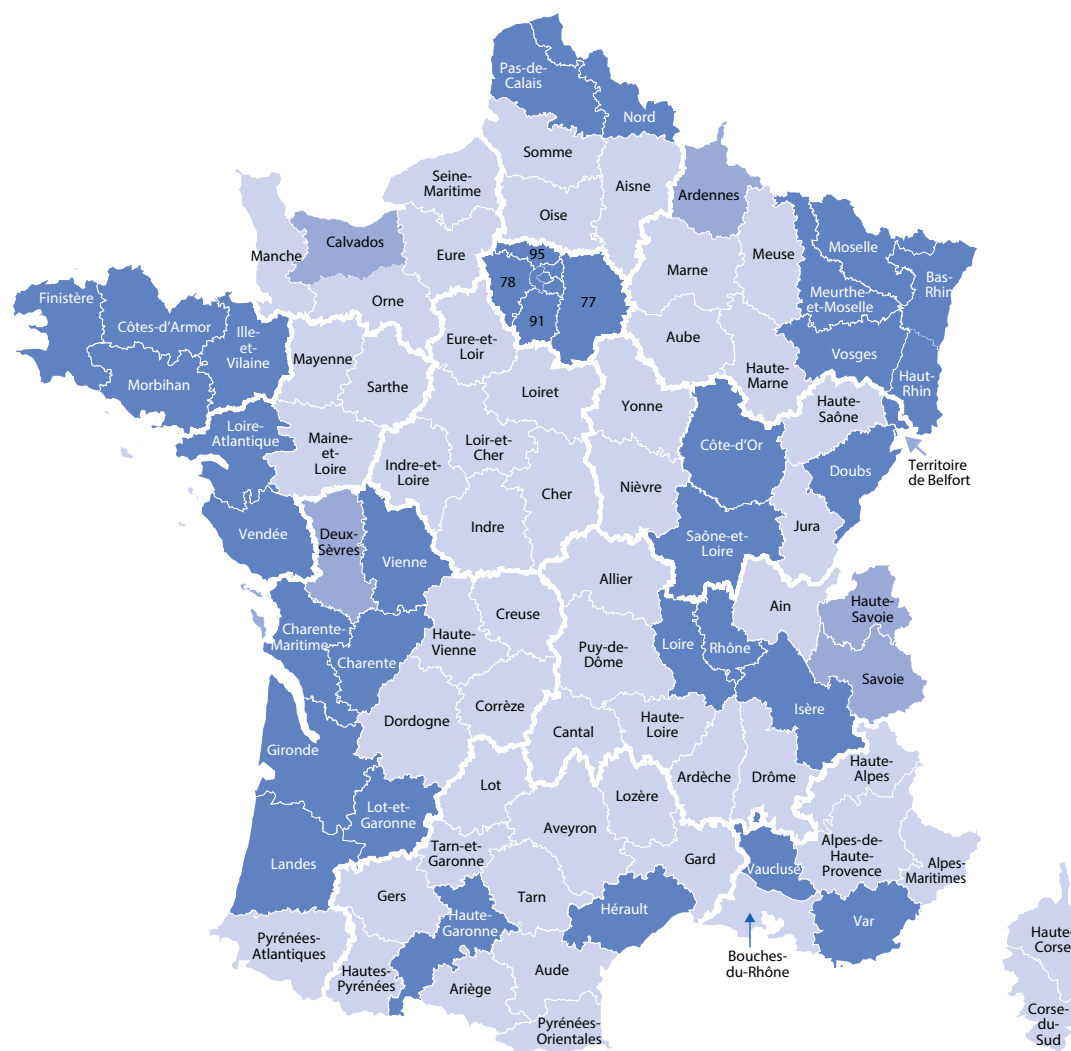
Orientation des personnes surendettées vers crésus

CRÉBUS est un partenaire qui compte pour les acteurs institutionnels et économiques, comme en témoigne l'orientation des publics.

Prescripteurs de CRÉBUS	Pourcentage
Associations	17 %
Presse tv internet	21 %
Services sociaux	22 %
Banques	35 %
Pôle emploi / opérateurs publics	4,5 %
Bailleurs / auxiliaires de justice	0,5 %
TOTAL	100 %

Rompre la solitude dans les zones non couvertes par Crésus

Les personnes en difficulté sans antenne CRÉBUS à proximité sont accompagnées à distance, par téléphone et/ou courriels, par les juristes et bénévoles du siège de la fédération CRÉBUS.



Présence des antennes CRÉBUS en France par département

- sans CRÉBUS : traitement à distance au siège
- associations nouvellement créées
- associations CRÉBUS

LE MICROCRÉDIT PERSONNEL AU SERVICE DE L'INSERTION FINANCIÈRE ET BANCAIRE DES PUBLICS FRAGILES

Une solution pour l'inclusion financière et sociale.



Le microcrédit permet aux personnes d'accéder à la mobilité et au marché de l'emploi, par le financement du permis de conduire, d'un véhicule, d'une formation ou encore de faire face à des frais de santé. On peut facilement tomber dans la précarité, synonyme de difficultés sociales, personnelles et familiales.

En partenariat avec :

- Le Fonds de Cohésion Sociale géré par la Caisse des Dépôts
- BNP Paribas Personal Finance
- La Société Générale
- Créa Sol
- Le Crédit Municipal de Paris
- Le Conseil Régional de Poitou-Charentes
- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit Mutuel

Le microcrédit personnel concerne les particuliers n'ayant pas accès aux prêts bancaires classiques du fait de leur situation. Il est accordé dans le cadre d'un projet en relation avec l'insertion.

Les associations du réseau CRÉSUS instruisent les demandes de microcrédit personnel et établissent un bilan budgétaire de la capacité de remboursement du futur bénéficiaire et en assurent l'accompagnement. Les crédits sont octroyés par les banques partenaires.

6 320 personnes ont saisi le réseau soit directement soit via les portails internet ;

2 719 dossiers ont été instruits ;

645 demandes ont été financées.

LE MICROCRÉDIT PERSONNEL AU SERVICE DE L'INSERTION FINANCIÈRE ET BANCAIRE DES PUBLICS FRAGILES

« Ils m'ont fait confiance et j'ai retrouvé un emploi grâce au financement d'un véhicule. CRÉSUS m'a également aidé à mieux maîtriser mon budget».



Madame SAHIN et Monsieur Didier MARTIN, député LREM de la 1^{ère} circonscription de Côte-d'Or - Jean-Louis KIEHL entourés de Pascal BRUCKNER (romancier et essayiste français), banquiers, bénéficiaires, sénateurs et députés réunis pour échanger au Palais du Luxembourg lors de la remise des prix CRÉSUS 2018.

Les événements auxquels a participé le pôle microcrédit social personnel de CRÉSUS

- **Le 14 février 2018** a eu lieu la cérémonie de remise des prix CRÉSUS 2018, sous le bienveillant patronage de Monsieur Guy-Dominique KENNEL, sénateur du Bas-Rhin. Quatre bénéficiaires d'un microcrédit social personnel accompagné par CRÉSUS, ont reçu le prix CRÉSUS solidarité 2018 au titre de leur parcours exceptionnel. Pascal BRUCKNER, romancier et essayiste français, a reçu le prix CRÉSUS pour son ouvrage «La sagesse de l'argent» publié aux Editions Grasset.
- **Le 12 juin 2018** : remise du «prix Banque de France 2018 du microcrédit accompagné». Ce dernier a pour objet de distinguer des initiatives ou actions exemplaires, novatrices au plan économique, technologique, social, environnemental... Deux prix ont été attribués celui du microcrédit professionnel et personnel. La bénéficiaire du microcrédit personnel est Madame Vera Lechner accompagnée par CRÉSUS.
- **11 décembre 2018** : participation au 10^{ème} forum annuel du Crédit Municipal de Paris « Comment rendre les personnes actrices de leur inclusion bancaire ».



Jean-Louis KIEHL et Vera LECHNER



Inventer l'avenir réussir l'impossible !

LE PROJET NUMÉRIQUE INNOVANT DE CRÉBUS
2018 - 2022



Lancement prévu le 24 novembre 2019

Application de haute technologie à but non lucratif, sécurisée et gratuite pour tous et pour toujours

BGV, qu'est ce que c'est ?

Une application qui vous aide à gérer votre budget et vous informe sur vos droits dans le respect de vos données personnelles. En utilisant cette application, vous allez améliorer votre situation financière, comprendre où va votre argent et économiser du temps !

Budget prévisionnel sur mesure



L'application détecte les dates et les montants de vos prélèvements réguliers pour vous indiquer en temps réel, la somme que vous pourrez épargner ou dépenser

Calcul des aides en temps réel



BGV détermine et calcule automatiquement vos droits aux aides sociales en fonction de votre situation personnelle et financière. Vous saurez en temps réel à quelles aides vous pouvez ou non prétendre.

Sept autres services en préparation



Les prochains services de BGV vous offriront un accompagnement administratif complet, une optimisation de votre budget et d'autres options pour vous simplifier la vie.



RAPPORT DE SYNTHÈSE DILEMME 2008 - 2018

PROGRAMME INNOVANT D'ÉDUCATION BUDGÉTAIRE

DILEMME est un programme d'éducation financière et budgétaire innovant déployé sur l'ensemble du territoire français. Son contenu pédagogique permet à tous publics d'acquérir des connaissances pratiques sur la gestion budgétaire à travers un atelier ludique sous forme de jeu.

La mission de DILEMME est de changer la relation à l'argent, de former des citoyens responsables ainsi que des consommateurs qui auront les outils et les connaissances nécessaires pour gagner en autonomie.

L'éducation budgétaire et financière est une réponse efficace, qui a déjà trop tardé à s'imposer, et qui permet à chacun et à chacune de devenir ou redevenir acteur de sa propre vie.



Aborder les problématiques de la gestion d'un budget par la pratique



Transmettre les savoirs de base concernant les produits bancaires et assuranciers



Promouvoir la consommation éclairée et responsable



Proposer des alternatives et des solutions en cas de difficultés financières



Informar sur les droits et devoirs de chacune et chacun concernant le monde de la banque, du crédit et l'assurance



Favoriser le dialogue autour de l'argent



Éviter la spirale du surendettement



Prévenir les risques liés aux jeux d'argent



**Lutter contre la stigmatisation de certains publics
Désacraliser le rôle de la banque et de l'assurance**



Sensibiliser aux problématiques de création et de gestion d'une entreprise

DILEMME® ENTREPRENEURS

- CRÉSUS et ses partenaires s'engagent à libérer les talents en faveur de l'égalité des chances
- Programme pédagogique innovant pour une vision plus accessible de l'entrepreneuriat
- Sortie en mars 2019



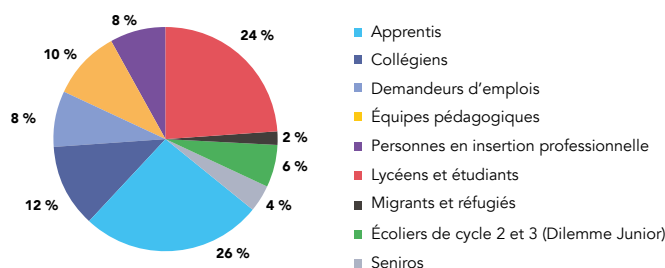
RAPPORT DE SYNTHÈSE DILEMME 2008 - 2018

PROGRAMME INNOVANT D'ÉDUCATION BUDGÉTAIRE

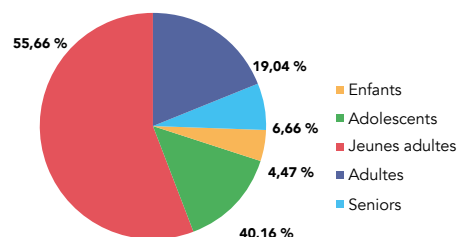
AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Communauté d'ambassadeurs	Équipe CRÉSUS	Total général au 31/12/2018
Nombre d'ambassadeurs formés	1 557	40	1 597
Nombre de sessions animées	42 252	2 164	44 416
Nombre de bénéficiaires sensibilisés	507 024	29 851	536 875

Bénéficiaires de sessions Dilemme



Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



Portail www.dilemme.org (Espace Ambassadeurs/Formateurs)

L'innovation pédagogique est au cœur du programme d'éducation financière et budgétaire Dilemme®

Ateliers budgétaires Dilemme® Education Objectifs 2017/2020 : 3 000 Ambassadeurs / 80 000 ateliers/an / Potentiel de déploiement 1 200 000 bénéficiaires/an	Coffrets pédagogiques - Clés USB - Hotline - Guides BGV - Ardoises pédagogiques
Dilemme® Anim'App Application mobile avec suivi géolocalisé 2016/2017	Outil d'accompagnement des formateurs en ligne actualisé en temps réel Reporting et évaluation des sessions en temps réel Impact Dilemme : Synthèse en temps réel de la mesure d'impact du programme
Dilemme® Académie E-learning 2017/2022	Développement d'une plateforme de formation continue sur les thèmes de la finance, de l'assurance, du budget, etc.
Dilemme® E-Évaluation « Quiz » 2017/2020	Développement d'une plateforme interactive d'évaluation permanente des stagiaires (avant/après/+1 an)
Dilemme® Junior	Application V2 2019 V3 2020
Ateliers Dilemme® Entrepreneurs Objectifs 2018/2022 : Former 500 ambassadeurs/formateurs / Essaimer 5 000 ateliers/an / Sensibiliser 50 000 jeunes/adultes	Outil pédagogique de sensibilisation à l'entrepreneuriat Ateliers pédagogiques et formation d'ambassadeurs

La création d'un **Fonds d'Équité Territoriale** permet de favoriser le déploiement d'ateliers dans les zones rurales, en Outre-Mer, en Corse et à l'étranger.

Un déploiement international progressif par transfert de compétences aux ONG

- **DILEMME® ÉDUCATION**
Royaume-Uni / Belgique / Espagne / Slovaquie / Russie et Pays d'Afrique
- **DILEMME® FOR KIDS**
Royaume-Uni / Slovaquie / Russie

BGV : Budget Grande Vitesse

- **L'assistant intelligent d'accompagnement financier et administratif**
Gestion de budget prévisionnel, calculateur des aides et des droits, accompagnateur de démarche administratives.



Solidays 2018 : week-end d'intérêt public avec la participation de Dilemme®



Tout comme l'année précédente, CRÉBUS a organisé des sessions d'éducation budgétaire Dilemme au Festival Solidays "3 journées solidaires" du 22 au 24 juin 2018 grâce à l'invitation de notre partenaire la Banque Postale.

Solidays est un festival de solidarité à destination de la jeunesse dans le cadre d'une opération de sensibilisation au SIDA et aux autres maux de la société contemporaine. L'année dernière avec plus de 212.000 spectateurs en trois jours, le festival Solidays a battu son record de fréquentation lors de sa 20^e édition. L'équipe Dilemme et CRÉBUS ont pour cette occasion développé une communication événementielle.



Une vie meilleure de Cédric Kahn

DANS LE FILM, DIFFUSÉ MERCREDI 12 JUIN 2019 SUR ARTE, LE RÉALISATEUR CÉDRIC KAHN TIRE LE PORTRAIT D'UNE SOCIÉTÉ QUI NE PROPOSE POUR MODÈLE QUE LA RÉUSSITE INDIVIDUELLE.



Le point de départ de l'histoire est très simple, c'est celui de Yann (Guillaume Canet), qui, par amour pour sa compagne Nadia (Leïla Bekhti), décide de changer de vie. Il se lance dans un projet trop grand pour lui, pense être plus malin que le système, mais c'est le système qui va le broyer et briser son rêve d'entrepreneur et de "vie meilleure". Ce film nous propose la description d'une société dure mais réaliste qui est principalement marquée par la précarité financière, le surendettement causé par des banquiers irresponsables et la violence des rapports entre les individus.

"Ça fait longtemps que le thème du surendettement m'intéressait, en tant que symptôme du capitalisme, et surtout, parce qu'il y a des tragédies humaines derrière cela, des histoires dramatiques, où souvent une faiblesse s'ajoute à une fragilité extrême et frappe les plus démunis. On s'est appuyé sur un long travail de documentation. On a rencontré des restaurateurs, des banquiers, des militants anti-surendettement, des assistantes sociales..."

Propos recueillis de Cédric Kahn, réalisateur du film.

Dilemme
Entrepreneurs

Découvrez les enjeux de la création et de la gestion d'entreprise avec le nouveau programme Dilemme Entrepreneurs !

Le but de Dilemme Entrepreneurs est d'initier et renforcer les connaissances liées aux différents enjeux de l'entrepreneuriat.

Les mécanismes du jeu permettent ainsi d'aborder de façon ludique différents enjeux de la vie d'entrepreneurs à travers des cartes questions, défis, événements. Ils permettent d'acquérir des connaissances concrètes et pratiques sur l'environnement lié à la création, au développement et aux difficultés que peuvent rencontrer une entreprise.



CETTE ASSOCIATION AIDE À ÉVITER DETTES ET IMPAYÉS

PUBLIÉ DANS OUEST-FRANCE, ÉDITION DU 2-3 MARS 2019



Le Quimpérois Michel Gour préside l'association Crésus Bretagne. | CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

L'association CRÉBUS soutient les personnes en difficulté financière. Dans le Finistère, ses 35 bénévoles ont accompagné un peu plus de 1 000 personnes en 2018.

Quels sont les objectifs de l'association Crésus Bretagne ?

Michel GOUR, président de CRÉBUS Bretagne : « Elle accompagne les gens en difficulté financière. Huit fois sur dix, cela débouche sur un dossier de surendettement. Bien souvent, malheureusement, quand les gens viennent nous voir, il y a le feu : l'huissier est à la porte. Il est alors trop tard pour négocier. Il est essentiel de venir nous voir le plus rapidement possible pour anticiper. »

Vous touchez à l'intime, au budget. Dans quel état d'esprit ?

Michel GOUR : « Sans jamais juger. En revanche, on dit les choses en

pointant les dépenses qui peuvent alléger le budget : le tabac, les abonnements de téléphonie, les frais engagés pour les animaux... Une dame, propriétaire de sept chats, ne se nourrissait pas. Je lui ai dit : « Sept chats... C'est à vous de choisir. » Je pense qu'elle ne m'a pas entendu. »

Cet accompagnement se poursuit-il jusqu'au tribunal ?

Michel GOUR : « Oui, nous sommes la seule antenne française à être habilitée à accompagner les demandeurs aux tribunaux de Quimper, Brest et Morlaix, et ce grâce à une convention d'accès aux droits avec le conseil départemental. Les juges nous écoutent et nous entendent. C'est un plus pour le demandeur qui a déposé un recours. Pour la justice également : les procédures sont plus efficaces, il y a moins de reports d'audience. »

Vous avez constaté une évolution des causes du surendettement. Quelle est-elle ?

Michel GOUR : « Les lois de ces dix dernières années sur l'encadrement

du crédit (Borloo, Lagarde, Hamon) ont fait du bien. Le nombre de cas de surendettement que je qualifie de « financier » a diminué.

En revanche, on constate une augmentation de cas de surendettement « subi », causé par l'éclatement d'un couple, la maladie, la perte d'un emploi, le veuvage... Ce jour, au tribunal, j'ai accompagné des personnes qui ne font pas d'excès : un retraité aux 800 € de pension, un salarié qui gagne 1 500 €... Depuis deux ans, nous recevons aussi davantage de représentants de la classe moyenne : des gens qui empruntent à la banque à un instant T. Cinq ans après, la donne a changé et c'est la catastrophe. »

Vous expérimentez le mécénat de compétences. Quel est votre avis ?

Michel GOUR : « Positif ! Ce dispositif permet à des salariés proches de la retraite d'oeuvrer entre douze et dix-huit mois au sein d'une association à but non lucratif. Ces salariés touchent leur salaire. Nous avons par exemple accueilli une

salariée de la Banque postale qui a décidé de poursuivre son action après dix-huit mois chez nous. J'ai des contacts avec un salarié de la Banque de France. C'est intéressant de « recruter » des personnes expertes. Mais nous accueillons toutes les bonnes volontés ! »

Recueilli par Nelly CLOAREC.

Crésus Bretagne tient des permanences à Quimperlé, Quimper, Châteaulin, Brest, Morlaix, Landerneau et Carhaix ainsi que des permanences téléphoniques. Contact : www.cresus-bretagne.fr (Les contacts des permanences sont indiqués sur la page d'accueil). Elle tient son assemblée générale le 1er avril, à Plérin (Côtes-d'Armor).

2 000 : C'est le nombre de personnes en situation de surendettement ou d'exclusion bancaire que les 80 bénévoles de l'association Crésus Bretagne ont aidé en 2018. Un chiffre en augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Un peu plus de la moitié sont Finistériennes.

UNE ASSOCIATION POUR LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT PUBLIÉ DANS LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, ÉDITION DU 05/06/2018



Didier BERGÉ président de l'association Crésus 2 Savoies. | CRÉDIT PHOTO : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Les difficultés financières, les problèmes avec les banques, le surendettement... Autant de sujets qui touchent Didier Bergé.

Se rendre utile et mettre son expertise au service des autres, voilà ce qui a poussé ce Haut-Savoyard, par ailleurs professionnel dans l'industrie, à créer, avec Véronique Toggyler, une antenne du réseau Crésus sur les deux départements savoyards.

« Crésus, pour Chambres Régionales du Surendettement Social,

est un réseau d'associations fédérées, à but non lucratif, dont la mission est reconnue d'utilité publique. » Un réseau qui regroupe aujourd'hui près de 30 associations en France et 600 experts tous bénévoles.

Accompagner les particuliers et les autoentrepreneurs en difficulté

Créée en mars 2018, Crésus des 2 Savoies, s'est fixé quatre missions : prévenir le surendettement, et accompagner les personnes qui s'y trouvent confrontées ; dispenser des formations pour faire de la prévention notamment dans les établissements scolaires ; proposer un accompagnement budgétaire

personnalisé aux personnes qui ont du mal à gérer leur budget. Et favoriser le microcrédit social. « Cela peut passer par un prêt (jusqu'à 3000 euros), pour aider une personne ayant besoin de financer son permis de conduire pour travailler », explique le président de la toute jeune association, aujourd'hui entouré d'une petite équipe de bénévoles.

« Notre objectif est d'être au plus près non seulement des particuliers en situation difficile, mais également des autoentrepreneurs en difficulté. Et nous voulons aussi nous investir pour développer un programme innovant d'édu-

cation financière et budgétaire, particulièrement à destination des plus jeunes... »

Des objectifs louables et une association qui veut très vite se faire connaître auprès des acteurs locaux, publics ou privés (mairies, services sociaux, banques, entreprises...) pour gagner en efficacité.

Vous pouvez contacter l'association contact.cresus2savoies@gmail.com
Tél. : 06 19 61 90 40.

AU LYCÉE PROFESSIONNEL D'ARCHE DE LONGWY : BAC PRO, BOULOT, EUROS...

PUBLIÉ DANS LE RÉPUBLICAIN LORRAIN, ÉDITION DU 18/01/2018



Annick GOURY et Pascal FANARA (ci-dessus) sont respectivement vice-présidente et président de l'association CRÉSUS Lorraine. Photos RL

Ce mercredi, des Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne du lycée Darche ont profité d'une rencontre avec des bénévoles de la Chambre régionale du surendettement social, dit CRÉSUS. Surprenant comme rendez-vous ? Ses initiateurs l'expliquent.

Qu'est-ce que CRÉSUS ?

Pascal FANARA, président de CRÉSUS Lorraine : « C'est une association loi 1901 qui s'occupe de surendettement. Elle aide les personnes en situation financière compliquée. Il existe 30 associations Crésus indépendantes en France. La nôtre aide plus de 1 000 foyers par an. »

De quelle manière les aidez-vous ?

Pascal FANARA : « Dans la moitié des cas, nous aidons à constituer

des dossiers de surendettement adressés à la Banque de France. Environ 10 % de nos visiteurs viennent nous voir pour un micro-crédit, compris entre 300 et 3 000 €. Ces personnes ne peuvent plus s'adresser directement aux banques. Nous servons d'intermédiaire et participons à leur inclusion sociale : ces prêts aident souvent à financer l'achat ou la réparation d'une voiture, un passage d'un permis, des frais de soins... Nos missions nous amènent à accompagner des demandeurs chez leur banquier, un huissier, aux services des impôts... Depuis huit ans, nous assurons aussi des interventions de prévention en milieu scolaire ou adulte. »

N'est-ce pas surprenant de parler de surendettement à des lycéens ?

Pascal FANARA : « Nous ne sommes pas là pour parler de surendettement, mais de budget. Nous faisons un peu d'éducation civique... La banque, comment ça marche ? Les impôts, qu'est-ce que c'est ? L'objec-

tif est de répondre à ces questions de manière pédagogique. Bientôt, ces lycéens de 17 ou 18 ans devront peut-être se trouver un logement, payer un loyer, des factures de gaz ou d'électricité, une taxe d'habitation... »

Jean-Raphaël WEBER, professeur de lettres, histoire et géographie au lycée Darche : « Si ces élèves de Terminale Bac pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne, N.D.L.R.) décrochent leur examen en juin, certaines iront directement travailler. Elles seront rapidement confrontées à la réalité de la vie, du monde professionnel. Elles devront gérer leurs dépenses, avec une rémunération parfois faible. Celles qui exerceront comme aides à domicile utiliseront leur véhicule personnel, des frais souvent mal indemnisés. Par ailleurs, elles seront amenées à suivre des personnes surendettées, qu'elles aideront à établir un budget... Mais pour l'instant, ces lycéennes sont encore enca-

drées, chouchoutées, un peu dans un monde de Bisounours... »

Le sujet central de votre intervention est donc la bonne gestion financière ?

Pascal FANARA : « Exact. Et le surendettement est la conséquence d'une mauvaise gestion. Tout comme le mal-endettement... »

Le « mal-endettement » ? De quoi s'agit-il ?

Pascal FANARA : « Cette forme d'endettement résulte de l'achat d'un produit qui n'apporte, au final, pas de valeur ajoutée. Vous en avez l'exemple avec les smartphones à la mode. Déjà chers, ils entraînent d'autres dépenses, comme des accessoires spécifiques à une certaine génération de produits. Résister à ce genre de tentations est d'autant plus complexe dans notre société moderne, un monde de consommation pour la consommation, où l'argent est de plus en plus dématérialisé... »

LOUDÉAC. « IL FAUT ANTICIPER POUR ÉVITER LE SURENDETTEMENT », SELON L'ASSOCIATION CRÉSUS

PUBLIÉ DANS OUEST FRANCE ET SUR LE SITE LE 20/12/2018



La Chambre régionale de surendettement social de Bretagne (CRÉSUS) rappelle qu'une situation de surendettement n'est pas une fatalité. Michel Le Jeune, bénévole à l'association revient sur quelques règles d'usage pour l'éviter.

Pour éviter une situation de surendettement, Michel Le Jeune, vice-président de la Chambre régionale de surendettement social de Bretagne (Crésus)

rappelle l'importance de l'anticipation : « Il faut s'inquiéter avant que les frais bancaires s'accumulent. Schématiquement, le surendettement se produit lorsque les mensualités de crédit sont tellement importantes qu'il faut rogner sur les charges de la vie courantes. »

Négocier avec sa banque

Un découvert autorisé coûte des agios. « Il ne doit pas dépasser le montant des revenus. » L'association rappelle que les banques ont parfois la possibilité de retarder un prélèvement en attendant une

rentrée d'argent. Mais reconnaît que « c'est au bon vouloir de chaque banque ».

Michel Le Jeune précise que, depuis 2014, « les banques ont pour obligation d'appliquer un plafonnement des frais bancaires pour les personnes en situation difficile ». Et note que, si les rapports avec la banque deviennent difficiles, il ne faut pas hésiter à entrer en contact avec le médiateur de la banque pour trouver une solution. Ses coordonnées figurent au verso des relevés de compte. « Une annulation, toute ou partie, des frais bancaires, peut-être accordée

selon les cas. »

Un délai de grâce est possible

Il indique également qu'un particulier en difficultés financières, peut solliciter auprès du juge « un délai de grâce ». Objectif : ajourner des mensualités par exemple. « Mais il ne faut aucun impayé sur les crédits dans le dossier. » équilibre et un plaisir de travailler parce que les soucis, le stress, les difficultés financières affectent les performances de l'entreprise. L'entreprise performante est une entreprise humaniste.

CRÉSUS vous aide à sortir des difficultés financières

Les bénévoles de la Chambre régionale du surendettement social accompagnent les personnes, engluées dans des problèmes budgétaires insurmontables, à prendre un nouveau départ

Le mouvement des Gilets jaunes a bien montré qu'un grand nombre de gens n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois. L'association CRÉSUS (Chambre régionale du surendettement social) leur tend la main. « Nous accueillons et accompagnons des ménages en grande difficulté financière et en surendettement », explique Catherine Sias, présidente de Crésus Var. Nous sommes dans la prévention de ces difficultés, c'est notre cheval de bataille ». Une mission d'utilité publique, remplie par CRÉSUS depuis 1992 au niveau national, 2006 dans le département ⁽¹⁾.

« Le surendettement est un vaste sujet car chaque cas est différent, précise M^{me} Sias. Notre public, c'était des personnes modestes, des familles monoparentales, des bénéficiaires de minimas sociaux, des travailleurs précaires. Ça le reste à 60 % et l'on voit de plus en plus de personnes hébergées. Mais depuis l'année dernière, nous touchons plus des classes moyennes, des cadres et des personnes en statut d'indépendant (autoentrepreneurs, microentreprises). On constate clairement l'appauvrissement ».

Elle en voit plusieurs raisons : « Même avec deux salaires, les charges fixes ne cessent d'augmenter. Il suffit d'un temps partiel, d'une perte d'emploi, d'un départ à la retraite pour que les gens se retrouvent très vite dans des situations catastrophiques. On met du temps à mon-

« On constate clairement l'appauvrissement »



Catherine Sias et les dix-sept autres bénévoles de CRÉSUS sont disponibles sur rendez-vous. Ils fonctionnent par binômes et respectent une totale confidentialité. (Photo Patrick Blanchard)

ter dans l'échelle sociale, mais au premier accident de la vie, on dégringole très vite ». S'agissant des indépendants, elle remarque : « Ce sont des personnes qui prennent des risques, la société actuelle encourage cela. Lorsque l'autoentreprise a été créée, c'était pour un complément de salaire autour d'une passion, d'un sa-

voir-faire. C'est devenu un modèle pour Pôle emploi, qui incite les gens habiles dans un domaine à créer leur emploi. Or, les autoentrepreneurs n'ont pas droit au chômage si l'activité ne fonctionne pas ». Une personne est en surendettement lorsqu'elle ne peut plus payer ses charges courantes ou rembourser un prêt. « Quand cela arrive, les gens prennent un prêt à la consommation pour rembourser le prêt classique. C'est la spirale infernale ». Les créanciers la déclarent en interdit bancaire. « La Banque de France n'est pas une institu-

tion qui vous met la tête sous l'eau, au contraire, elle essaye de trouver des solutions, pour à la fois protéger le débiteur contre le harcèlement des créanciers et contenter les mêmes créanciers et banques qui doivent être remboursés », souligne la présidente de CRÉSUS, qui aide le ménage à remplir un dossier de surendettement. « On propose mais c'est toujours la personne qui prend la décision elle-même », précise Catherine Sias. CRÉSUS remplit d'autres missions : l'accompagnement budgétaire, le microcrédit social accompagné

pour financer un projet en lien avec l'insertion sociale et professionnelle, la médiation des créanciers (étalement des dettes).

Apprendre à gérer de manière ludique

En matière de prévention, l'association assure des formations aux fins d'éducation budgétaire via un jeu de société, appelé *Dilemme* pour apprendre de manière ludique à gérer en fonction de ses revenus, de ses charges, des imprévus. Outre le public en surendettement, cela s'adresse aux lycéens grâce à un agrément de l'Éducation nationale, aux personnes en précarité via les travailleurs sociaux. « Nous pouvons aussi faire des sessions dans les entreprises pour leur personnel. Je lance un appel aux chefs d'entreprise », ajoute la présidente.

Elle aimerait être sollicitée « dès que la personne sent qu'elle est en difficulté, c'est-à-dire avant qu'elle aggrave sa situation en prenant un crédit de plus, ou en se tournant vers le rachat de crédit, qui est une solution risquée, car au moindre pépin, c'est fini. Et là, les créanciers sont féroces », prévient Catherine Sias. Voilà pourquoi, il ne faut jamais hésiter à frapper à la porte de CRÉSUS.

VÉRONIQUE GEORGES
vgeorges@nicematin.fr

1. CRÉSUS Var vous accueille uniquement sur rendez-vous (04.94.48.18.63 / 06.09.97.30.08) dans l'une de ses permanences à Bormes-les-Mimosas, Brignoles, La Crau, Draguignan, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Les Issambres, Six-Fours-les-Plages, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Toulon. Mail asso.cresus-var@orange.fr

Blanche : « On aurait dû le faire plus tôt »

Les ennuis de Blanche ⁽¹⁾ et de son mari, qui vivaient très bien avec leurs deux salaires, ont débuté quand ce dernier est parti en retraite anticipée, en 2006. Du jour au lendemain, « nos revenus ont chuté, alors que nous nous étions endettés pour acheter une maison et avions quelques crédits ». Des crédits faciles à obtenir lorsqu'on est employé de banque... Il faut dire que Blanche a un petit côté mère Teresa. La main sur le cœur, elle ne sait pas dire non. La maison était toujours pleine, avec de grandes tablées pour la famille et les amis. « On a beaucoup aidé les parents de mon mari, les miens, puis les enfants. On travaillait, on y arrivait. Mais après... » Après, ils ont mis le doigt dans l'engrenage des prêts à la consommation. « On n'avait que des crédits revolving. On ne s'en sortait pas. Un jour, fin 2012, j'ai osé appeler CRÉSUS. Ça n'a pas été simple de dire tout ça, de se mettre à nu. Mais dès que j'ai parlé avec M^{me} Sias, j'ai été soulagée. Elle nous a beaucoup aidés, avec huma-

nité, ne nous a pas jugés. En février 2013, on a déposé un premier dossier de surendettement grâce à l'association qui nous a bien guidés. À partir de ce moment-là, les créanciers ont cessé de nous harceler. On aurait dû le faire plus tôt ».

« On a failli se foutre en l'air »

La Banque de France leur accorde un moratoire de deux ans pour vendre la maison afin d'éponger les dettes. « On avait des visites mais ça ne donnait rien. On payait nos charges, on faisait face. Pendant des mois, au travail, j'ai eu l'impression d'être comme une femme sandwich, comme si tout le monde voyait, savait. J'avais honte ». Entre 2015 et 2016, les beaux-parents de Blanche décèdent, son père tombe malade, puis son mari. « C'était panique à bord. On a commencé à baisser les bras, on n'osait plus s'adresser à la Banque de France. Heureusement, grâce à M^{me} Sias, on a bénéficié d'une nouvelle dispo-

sition permettant de garder la maison. Mais un créancier a contesté la procédure de surendettement, on est passé au tribunal, on a failli se foutre en l'air ».

Depuis 2016, le couple paye ses factures, rembourse ses créances. Les revenus ont chuté à nouveau en 2018 car Blanche est à la retraite. « On en a pour 9 ans encore avec des mensualités de petits crédits qui s'arrêteront avant, dit-elle. C'est très très difficile, on fait attention à tout. On a dit stop à nos enfants ».

De cette épreuve, elle tire des leçons : « On n'a pas su gérer nos comptes alors que c'est si simple. J'en veux à mon mari et moi-même, à mon employeur aussi, qui nous faisait des facilités. Mais on n'a pas à avoir honte, on n'a tué personne ». Blanche fait chaque année un don à CRÉSUS, par reconnaissance : « On a énormément appris de choses avec l'association et on est vacciné contre les crédits. Si je pouvais revenir 20 ans en arrière, je ferais autrement ».

1 Son prénom a été modifié pour préserver son anonymat.

En quête de bénévoles

CRÉSUS cherche des bénévoles dans tout le département. « Le profil idéal, ce sont des personnes qui ont des compétences bancaires ou juridiques, indique Catherine Sias. Des gens qui ont un esprit collectif, qui s'engagent dans la durée et ont du temps à mettre à disposition de l'association, de l'ordre d'une journée par semaine. Nous les formons régulièrement ». L'objectif de ces renforts est de pouvoir organiser davantage de permanences sur le département. Celles-ci se tiennent dans les centres communaux d'action sociale ou les points d'accès au droit d'une douzaine de communes varoises.

Des dettes par-dessus la tête

Ça n'arrive pas qu'aux autres, ça n'arrive pas qu'aux « pauvres », comme en témoignent les statistiques de Crésus ou de la Banque de France. Si le nombre de dossiers a baissé ces dernières années, le nombre de surendettés n'en reste pas moins préoccupant et les situations des uns et des autres sont parfois de vrais sacs de nœuds. Pour s'en sortir, le chemin est long.

Sur l'ardoise de ce quinquagénaire du nord de l'Alsace, il y a encore 40 000 euros. Ce qu'il doit à sa banque pour son appartement, soit, à peu près, les intérêts, a-t-il calculé. Il témoigne anonymement et choisit Guillaume comme pseudonyme : « C'est un battant, un conquérant. » Habitant d'une petite bourgade des bords du Rhin, entre Haguenau et Lauterbourg, il est plus à l'aise pour parler Histoire que d'expliquer ses galères. Et il y tient : « J'ai toujours essayé de m'en sortir tout seul. »

Tourneur-fraiseur, il a usiné des pièces de métal pour du matériel médical dans une entreprise, en Allemagne, pendant dix ans. C'était son dernier emploi avant que ne commencent les problèmes. « J'ai manipulé des produits qui m'ont rendu malade et j'ai perdu mon boulot. » Il a pu obtenir une petite prime de départ mais pas assez pour régler les crédits en cours.

Guillaume a obtenu un moratoire, soit le gel de ses dettes pendant deux ans

Sa voiture, il l'a perdue. « J'avais déjà payé 10 000 euros, elle en coûtait 27 000, ils l'ont récupérée. En fait, constate-t-il, « je suis tout seul. Quand tout joue contre vous, c'est plus facile à deux. » En revanche, il a encore son appartement. Parce qu'après avoir déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France, il a obtenu un moratoire, c'est-à-dire un délai de deux ans pour rétablir sa situation, délai pendant lequel ses dettes ont été gelées. Deux ans pour se remettre à flot, pour reprendre du poil de la bête : « Quand la santé ne va plus, tout s'écroule. Maintenant, je vais mieux, j'ai retrouvé un travail. »

Sauf que ce n'est pas si simple : les deux ans sont échu, il a trouvé un boulot à la mi-février – par chance, il peut s'y rendre à pied – mais il n'est pas complètement sorti des ennuis. Il a fini par contacter l'association Crésus parce qu'à 53 ans, il ne veut pas perdre son appartement : « Je ne veux plus revenir à la location. »

Juste avant de retrouver ce travail en interim, Guillaume touchait l'ASS (allocation de solidarité spécifique), soit près de 500 euros par mois. « J'ai eu des dettes un peu partout, parfois je



À la fondation Crésus, le pool téléphonique reçoit des appels de surendettés de toute la France, orientés par les créanciers eux-mêmes. Une vingtaine de personnes y travaillent. PHOTO DINA - MARTY ROLLAND

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

Quand Crésus réceptionne un dossier, l'association décide, en fonction du reste à vivre du demandeur, de l'orienter soit vers un accompagnement budgétaire, vers une médiation (renégociation), ou vers le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. En 2017, les personnes qui ont contacté Crésus en Alsace supportaient une dette moyenne de 27 613 euros et disposaient d'un revenu moyen de 1 800 euros. Une fois retranchées les charges (912 euros) et les mensualités de crédit (846 euros) il ne leur reste pour vivre que 242 euros. Les personnes qui bénéficient d'un accompagnement de Crésus disposaient en 2017 d'un revenu moyen de 2 126 euros. Une fois déduites les charges (1 114 euros) et les mensualités de crédit (569 euros), le reste à vivre de 503 euros. Elles supportaient en moyenne 2,65 crédits, pour un montant de 28 161 euros. La plupart des personnes surendettées ont entre 35 et 65 ans, sont mariées (32 %) ou divorcées (34 %), sans

enfants (plus de 10 %), locataires (74 %), employés (40 %) ou retraités (22 %).

« L'accompagnement donne de très bons résultats », indique Maxime Pékkip, de Crésus, issu du milieu bancaire comme la majorité de l'équipe : ils savent de quoi ils parlent. Il permet « de mettre un frein à une lente et inexorable descente », ajoute-t-il. Comme l'illustre le témoignage de Nina, il peut se passer plus d'une dizaine d'années pendant laquelle une situation se dégrade, tant au plan matériel que personnel (divorce, perte d'emploi, jusqu'à se retrouver à devoir déposer un dossier de surendettement. En 2017, chez Crésus – ce sont toujours des moyennes – les revenus des personnes ayant déposé un dossier étaient de 1 803 euros, avec 987 euros de charges, 1 005 euros de crédits, et un reste à vivre de - 189 euros, pour des ardoises moyennes de 37 828 euros. On trouve là des célibataires à 35 %, mais aussi des couples mariés (24 %) ou divorcés (29 %), employés à 40 %.

mangeais à crédit. » Jusqu'à ce que l'assistante sociale le mette sur la piste de l'épicerie sociale de Lauterbourg : « Je

ne savais même pas que ça existait. On peut avoir l'équivalent de 20 euros de nourriture pour 2 euros, ça vous aide,

là, je commence à y voir plus clair, déjà la santé, je fais attention à ce que je mange, j'ai appris à faire la cuisine, je bouge. »

Nina (c'est aussi un prénom d'emprunt) a, elle, sollicité la fondation Crésus ce mois de janvier. Elle a 34 ans, pas d'enfants, et vit seule dans un studio de 24 m² situé dans un quartier du sud-ouest de l'agglomération strasbourgeoise : « Je n'habite pas une villa, je vis simplement. »

Elle doit près de 30 000 euros à sa banque et divers créanciers. Elle a pris un premier crédit renouvelable en 2005, puis deux, puis trois. Il s'agissait de cartes de paiement, pour faire des achats en ligne : « C'est tentant, surtout quand on travaille en intérim. Ils ne sont pas regardants sur la situation, ce ne sont pas de grosses réserves d'argent, jusqu'à 3 000 euros par carte. »

Au SMIC puis au chômage, Nina totalisait sept crédits et un total de 850€ à rembourser par mois

Lorsqu'elle décroche un CDI, sa banque lui octroie un prêt pour rembourser ses crédits. « Mon père est tombé malade, il est à l'étranger, il a fallu payer pour les soins. » Son premier prêt de 15 000 euros est alors augmenté de

CRÉSUS, PLANCHE DE SALUT

Crésus (Chambre régionale de surendettement social) a son siège à Strasbourg, ou est née l'association en 1992, mais compte des antennes dans toute la France. Une trentaine de salariés et 600 bénévoles traitent quelque 60 000 dossiers dans l'année, sans forcément aller jusqu'au dépôt auprès de la Banque de France. Une plateforme téléphonique, davantage préventive, basée à Strasbourg, traite des dossiers de la France entière, adressés par les prêteurs pour l'essentiel – ce sont eux qui financent en grande partie, sinon des mécanismes. Crésus est en train de mettre au point BGV, Budget à grande vitesse, une appli pour lutter contre le surendettement, et propose un accueil spécifique pour les autoentrepreneurs et travailleurs indépendants, de plus en plus nombreux [lire DINA du 26 octobre]

► www.cresusalsace.org

6 000 euros. Elle ne gagne que le SMIC – soit 1 170 euros net.

Elle puis elle recommence à faire des achats en ligne, avec une autre carte, pour 1 700 puis 2 000 euros. Elle se tourne vers un organisme de prêt, obtient cette fois 11 000 euros. Au total, elle finit par atteindre sept crédits, pour des mensualités totales de 850 euros. En janvier 2017, Nina perd son emploi d'agent logistique pour un transporteur. Un licenciement économique. Elle a commencé depuis une formation, à distance, pour devenir secrétaire médicale mais a un peu de mal « avec tous ces problèmes qui m'empêchent de dormir. Heureusement ma famille me soutient. »

Dans son entourage, peu de gens sont au courant : « Quand je travaillais, j'avais une collègue surendettée. Elle a eu des impayés, les créanciers l'ont appelée au bureau, elle était en pleurs. Ils harcelent, ils appellent même les voisins, ils vont sans pitié. C'est dur psychologiquement. »

Avec son allocation-chômage de 1 000 euros, Nina est bien en peine. Elle est en train de remplir son dossier pour la Banque de France et compte désormais sur la commission de surendettement : « Je ne demande pas qu'on efface mes dettes, j'assume mes bêtises. Mais je voudrais juste pouvoir terminer ma formation, trouver un autre travail et retrouver une bonne situation. » ■

MYRIAM AIT-SIHOUM

Moins de dossiers en 2017

En 2017, la Banque de France a traité 4 606 cas de surendettement en Alsace. Depuis le 1^{er} mars, elle propose un accueil personnalisé sur rendez-vous.

« LE GRAND EST TRÈS PROCHE de la moyenne nationale, indique Pierre-Edouard Samson, responsable du service des particuliers à la Banque de France. En 2017, le nombre de dossiers de surendettement a en effet diminué. Dans le Bas-Rhin, 2 585 personnes sont surendettées, avec un endettement moyen de 25 716 euros. Dans le Haut-Rhin, on recense 2 021 personnes, pour un endettement sensiblement équivalent. Le nombre de primo-dépôts a baissé pour la troisième année consécutive, de même que le

nombre de crédits à la consommation dans plus d'un dossier sur 5. Ce recul « est la conséquence de la loi Lagarde de 2010 », explique Alain Glath, adjoint du directeur régional de la Banque de France.

À l'échelle nationale, le nombre de cas traités est passé de 194 194 à 181 123 entre 2016 et 2017. En revanche, la part de redépôts est, elle, en augmentation. Elle est passée de 39 % des dossiers déposés en 2013 à 47 % en 2017. Un redépôt signifie que la personne est déjà passée dans les mains de la commission mais qu'elle n'a pas réussi à s'en sortir en dépit des mesures qui ont été prises – qu'il s'agisse d'une procédure de rétablissement personnel ou même de l'effacement des dettes.

En 2017, 33 % des dossiers ont fait l'objet d'un rétablissement personnel,

28 % d'une MIRI (mesure imposée ou recommandée immédiate) qui induit soit une suspension des dettes, soit un effacement partiel. La faillite civile, qui ne concerne que l'Alsace et la Moselle, représente, elle, 25 dossiers pour 100 000 habitants, estime enfin Alain Glath. À noter que de nouvelles dispositions législatives sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier (loi Sapin II et loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle). Elles auront pour effet de simplifier les procédures et de réduire les délais. ■

M. A.-S.

► Banque de France, 3 place Broglie, à Strasbourg. Prendre rendez-vous au 03 88 52 28 57 ou sur www.banque-france.fr. Renseignements : mesquestionsargent@bf.fr



Pierre-Edouard Samson et Alain Glath, dans la salle où se réunit la commission de surendettement, à la Banque de France, à Strasbourg. PHOTO DINA

CRÉSUS : DE L'ÉVALUATION D'IMPACT À UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

ARTICLE DE JEAN-LOUIS KIEHL DANS JURISASSOCIATIONS - 15 NOVEMBRE 2018

Les actions sociales menées par les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ne sauraient être appréciées à leur juste valeur sans évaluation de l'impact social desdites actions. CRÉSUS pousse le concept au point d'en impacter durablement son modèle économique.

Le surendettement est l'un des phénomènes économiques et sociaux qui demeure au cœur de la problématique de l'exclusion. CRÉSUS est une association reconnue d'utilité publique, créée il y a 28 ans pour accueillir, informer, accompagner les ménages et les entrepreneurs en situation de surendettement et rechercher des solutions à leurs diffi cultés financières, sociales, juridiques et psychologiques.

UN GÂCHIS HUMAIN ET FINANCIER D'UNE GRAVITÉ EXCEPTIONNELLE

L'enquête typologique de la Banque de France sur le surendettement en France en 2017 révèle que 181 123 dossiers de surendettement ont été déposés au cours de l'année pour un montant total de près de 7 milliards d'euros et 40 % de ces dossiers ont mené à un plan de redressement sans liquidation, correspondant à un effacement de dettes estimé à 1,8 milliard d'euros¹.

Près de 1 million de ménages sont en cours d'exécution d'un plan de surendettement dont la durée peut atteindre sept années, avec des conséquences irréductibles en termes d'exclusion sociale et financière. La prévention du surendettement constitue un enjeu fondamental pour l'insertion économique et sociale des citoyens.

À l'échelle macroéconomique, un haut niveau d'endettement des ménages est associé, à moyen terme,

à une plus grande probabilité de crise financière et de croissance économique ralentie.

ROMPRE AVEC LA SPIRALE DU SURENDETTEMENT ET SES CONSÉQUENCES

Face à la dégradation de l'environnement économique et à l'absence de réponse publique adaptée – malgré plusieurs lois successives visant à réformer le traitement du surendettement –, CRÉSUS s'est engagée, à partir de 2008, à construire une solution coordonnée à cette problématique en y associant les acteurs économiques, sociétés financières et bancaires, sur la base d'une coopération innovante, éthique et responsable, par la création d'une plateforme nationale d'accompagnement et de médiation financière.

Le dispositif a été d'emblée conçu pour optimiser et professionnaliser l'accompagnement budgétaire sur des bases coconstruites avec les acteurs économiques, pour expérimenter une médiation coordonnée avec l'ensemble des créanciers et en mesurer en temps réel l'impact social et économique.

CRÉSUS est passée d'une mission curative à une fonction prédictive par la détermination d'indicateurs éprouvés. Pour convaincre les acteurs économiques de s'associer et de financer durablement le projet de prévention, CRÉSUS a développé un outil de mesure d'impact accessible aux partenaires en temps réel, fondé sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs acceptés par l'ensemble des partenaires.

IMPACTS QUANTITATIFS : UNE MESURE SUR L'ÉCONOMIE RÉALISÉE PAR LES PARTENAIRES

Trois variables ont été mobilisées par CRÉSUS pour mesurer l'impact financier de l'innovation sociale :

- le nombre de dossiers de surendettement évités par les prestations d'accompagnement et de médiation

- l'impact économique du dossier de surendettement évité pour l'État et les collectivités publiques ;

- l'impact économique par dossier de surendettement évité par les créanciers.

Les mesures scientifiques réalisées pour mesurer l'impact économique moyen d'un dossier de surendettement montrent qu'un dossier de surendettement évité représente une économie de 2 200 euros pour l'État et éviterait en moyenne 16 800 euros de pertes pour les créanciers².

IMPACTS QUALITATIFS : LE FONDAMENT DE L'INTERVENTION DE CRÉSUS

Quatre variables indiscutables ont été retenues pour mesurer l'impact sociétal de CRÉSUS :

- l'impact de la prévention sur la santé des bénéficiaires : baisse de tension, baisse du risque de suicide (trois suicides par jour sont générés par une problématique de fragilité financière), réduction de consommation de médicaments, d'alcool et de drogues ;

- l'impact sur l'épanouissement personnel : nouvelles perspectives de vie (personnelle et professionnelle), amélioration des relations sociales, disparition du sentiment de honte et d'échec, retour à la citoyenneté et à des activités extra-professionnelles ;

- l'impact sur la compréhension budgétaire : accompagnement et initiation à l'environnement bancaire, diminution du risque de rechute (97 % de rétablissements durables constatés après une médiation), meilleure appréhension des problématiques économiques ;

- l'impact sur la situation financière : meilleur calcul du reste à vivre, meilleure tenue du budget, plus grande cohérence du ratio revenus/charges financières, encouragement à la recherche d'emploi.

MESURE D'IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : UN PUISSANT LEVIER

DE CONDUITE DU CHANGEMENT

Au cours des cinq premières années d'expérimentation, le taux d'orientation vers un dossier de surendettement a fortement diminué, témoignant des efforts spécifiques réalisés par CRÉSUS et ses partenaires pour détecter leurs clients fragiles dès les premiers signes de difficultés. Dans 58 % des cas, le dossier de surendettement est désormais évité.

Le taux de retour en défaillance constaté est inférieur à 2 % et le taux de redépôt d'un dossier de surendettement accompagné par la plateforme est de 4 % (contre 45 % enregistrés en droit commun en 2016)³.

En conclusion, il est remarquable de constater que la mesure d'impact joue le rôle d'effet de levier dans la conduite du changement au sein des établissements bancaires et financiers. Ce modèle de coconstruction et d'hybridation fondé sur la recherche d'impact a permis de modifier le regard des banques et des établissements financiers sur leurs clients fragiles en les incitant à adopter une attitude proactive et à prescrire en temps réel un accompagnement dès les premiers signes de fragilité (modèle de prévention avec un impact à la fois social et financier), contrairement au modèle traditionnel de traitement curatif des difficultés, intervenant tardivement et engendrant des conséquences sociales et financières d'une gravité exceptionnelle.

La mesure d'impact des actions de CRÉSUS, acteur de l'ESS, s'est révélée non seulement être un puissant moteur de croissance et de développement des partenariats, mais a permis symétriquement d'accompagner les transformations en cours dans la sphère bancaire et d'amortir ainsi le choc des évolutions sociétales en tenant compte de la fragilisation des parcours de vie de nos concitoyens.

Jean-Louis KIEHL

¹ Banque de France « Le surendettement des ménages - Enquête typologique 2017 - Données nationales et régionales », janv. 2018 | ² Ashoka, McKinsey & Company, CRÉSUS, « Étude d'impact de l'entrepreneuriat social », mars 2012.
³ C. complot, « Les politiques publiques en faveur de l'inclusion bancaire et de la prévention du surendettement », juin 2017.

CRÉBUS VOSGES AU CHEVET DES PERSONNES ENDETTÉES

PUBLIÉ DANS VOSGES MATIN, ÉDITION DU 05/04/2019

Un loyer de retard, des revenus à la baisse et un crédit qui continue à courir... Les difficultés financières arrivent vite, surtout lorsqu'il faut gérer un petit budget. L'association CRÉBUS aide les demandeurs à gérer mieux le budget ou à monter un dossier de surendettement.

Dans leurs locaux rue de la prairie à Saint Dié, les quinze bénévoles de l'association CRÉBUS Vosges reçoivent en moyenne 350 appels par mois de citoyens en difficulté financière. Leurs problèmes vont de la simple gestion mal maîtrisée d'un petit budget au surendettement.

Gérer son budget

L'association CRÉBUS y tient, dans ses locaux, la confidentialité est de mise. Pour les personnes sur la mauvaise pente financière, elle propose un entretien individuel afin d'identifier le problème. « Parfois, c'est simplement la gestion de budget qui peut s'améliorer en faisant par exemple jouer la concurrence pour payer moins cher un forfait de téléphone. » indique Dominique Rudolf, président de Cresus Vosges depuis un an. Toutes les dépenses et les revenus sont passés au crible dans un tableau. « Les gens viennent souvent nous voir quand ils sont déjà en difficulté. Quand c'est possible, mieux vaut venir plus tôt, quand on sent que ça commence à devenir limite. », insiste-t-il.

Le surendettement.

Les personnes ne pouvant faire face à leurs dettes non professionnelles (factures d'eau, mensualités de crédits...) peuvent déposer un dossier de surendettement auprès de la banque de France.

Dans certains cas, il sera possible d'étaler les dettes sur sept pour rembourser. Pour les bénéficiaires de CRÉBUS, la cause principale vient de crédits à la consommation, puis des factures énergétiques mais aussi des loyers ou de la perte d'un emploi. Les plus concernés sont les 40-49 ans, les célibataires (avec ou sans enfant) et plus surprenant les salariés (40% des inscrits).

Médiation et réaménagement de dettes

Mais déposer un dossier de surendettement n'est pas toujours la meilleure option. « C'est l'ultime recours car en suite vous êtes interdits bancaires pendant cinq ans », rappelle Claude Blottas 74 ans, bénévole à CRÉBUS.



Ce matin-là, il a reçu un jeune homme d'une vingtaine d'année avec un arriéré de loyer de 1 000 €, une difficulté de paiement liée à la perte de son emploi. Mais, entre-temps, il a retrouvé un travail. « On ne va pas bloquer quelqu'un de son âge pendant cinq ans alors qu'avec un peu d'e bon sens il va pouvoir payer sa dette » estime le bénévole. L'association sert parfois d'intermédiaire entre le demandeur et son créancier pour échelonner les dettes ou même pour les réaménager auprès des banques en regroupant par exemple les crédits.

Comment Crésus aide-t-elle à obtenir des microcrédits ?

Dans la salle d'attente, Michèle tient précieusement quelques documents entre ses mains. L'entretien qu'elle s'apprête à avoir va radicalement changer son quotidien, peut-être même sa vie. Pourtant il ne s'agit que de quelques centaines d'euros.

Déjà en 2011, cette femme âgée d'une soixantaine d'année était venue frapper à la porte de Cresus non pas pour des difficultés financières mais pour souscrire un microcrédit. Dans quel but ? Acheter une voiture sans laquelle le risque de perdre son emploi.

Les difficultés d'emprunts pour les travailleurs pauvres.

Mais après huit ans d'utilisation, sa voiture commence à fatiguer. « Je ne sais jamais si elle redémarrera le lendemain. » Confie-t-elle. Sans compter tous les frais occasionnés par ce vieux véhicule. Face à Sophia Parmentier, salariée secrétaire de l'association CRÉBUS, évalue sa situation financière. Michèle gagne 325 € grâce à son travail, touche la prime d'activité et des APL.

En tout, elle vit avec 877 € par mois. « Je regarde vos relevés de compte, si vous êtes souvent découvert, le microcrédit peut vous donner un coup de pouce, mais en aucun cas je ne souhaite que votre situation financière bascule et que vous vous retrouviez ici pour un dossier de surendettement ensuite. Explique l'accompagnatrice.

Un microcrédit de 2 000 € pour financer une voiture

Finalement, Michèle pourra emprunter 2 000 € sur 36 mois, soit 60 € par mois. « Le microcrédit est conçu pour ceux qui ne peuvent pas bénéficier de crédits classiques car leurs revenus sont trop faibles ou leur situation instable (CDD, interim, ...). Cela va de 300 € à 3 000 € » explique Sophia Parmentier. L'association CRÉBUS devient une sorte de relais transmettant les dossiers à des banques partenaires après les avoir élaborés avec les demandeurs. La plus rapide de ces banques débloque même les fonds sous 8 jours. Les situations des demandeurs sont souvent urgentes » rappelle Sophia.

Pourquoi êtes-vous bénévole chez Crésus ?

« Nous ne jugeons jamais »

« J'étais officier en gendarmerie, je suis arrivé en 2014. Un collègue m'a proposé de prendre le relais je me suis dit pourquoi pas... C'est une mission utile, faire avec humilité et discrétion. Il est important de ne pas juger. Nous avons parfois du mal à trouver des bénévoles avec ce profil d'écoute.

« Trouver une solution : une victoire »

J'étais infirmière, un métier où l'aide aux personnes est primordiale. À la retraite, j'ai eu envie de continuer même si le surendettement. Je ne connaissais pas du tout. C'est technique mais on apprend tout. Trouver finalement une solution quand la personne était au bord du précipice, c'est une victoire.

« Chaque cas est unique »

Dans le commerce automobile, j'ai eu à monter des dossiers de crédit et je voyais bien les difficultés rencontrées par certains. Chaque semaine, je donne une journée pour aider les demandeurs à sortir la tête de l'eau. Chaque cas est unique. Il n'y a pas de règle. C'est l'adaptation. »

Dominique Rudolf, président de CRÉBUS Vosges

Odile Nal, bénévole pour CRÉBUS Vosges

Claude Blottas, bénévole pour CRÉBUS Vosges

L'ASSOCIATION ESPOIR CRÉBUS AIDE LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE À TROUVER DES SOLUTIONS

PUBLIÉ DANS LE PAYS, ÉDITION DU 11/01/2018



165 personnes ont sollicité l'aide d'Espoir Crébus en 2017 ; le nombre de demandes d'entretiens ne cesse d'augmenter depuis la création de l'association en 2013.

Espoir Crébus (Entraide, solidarité, prévention, orientation individuelle, responsable – Chambre régionale du surendettement social), association hébergée dans l'enceinte du Palais de justice de Montbrison, doit faire face, depuis plus de cinq ans, à un nombre croissant de sollicitations bien au-delà du territoire Montbrisonnais.

Une nouvelle permanence à Saint-Étienne en 2018

Seize bénévoles, venus du monde professionnel et associatif et répartis en huit binômes, assurent les permanences d'écoute et de conseils que viennent solliciter de nombreux requérants.

Le président André Dupuy, qui a succédé à Simone Deckmyn, se souvient comment est née l'association. « Nous étions quelques-uns, conseillers prudhommaux et conciliateurs de justice, à nous croiser dans les couloirs du Tribunal de Montbrison ; c'est sa présidente, Marie-Pierre Lamour, qui nous a encouragés en 2013 à créer cette association indépendante pour aider des personnes seules ou des couples mal endettés ou surendettés. »

Un appel lancé pour renforcer l'équipe

Les difficultés financières qu'ils rencontrent sont d'origines diverses (accidents de la vie, chômage...). L'objectif est de les aider dans la durée en proposant des solutions adaptées à leurs difficultés. Un accompagnement individuel des personnes est ainsi mis en place dans le cadre de ces échanges, hors permanences, à des horaires plus adaptés à leur disponibilité.

Pour faire face aux nombreuses sollicitations, Espoir Crébus envisage, dès le début de l'année 2018, d'ouvrir une permanence à Saint-Étienne. La constitution d'un 9^e binôme est par ailleurs acquise ce qui n'empêche pas l'association de lancer un appel à de futurs volontaires désireux de s'investir.

Le piège du crédit facile expliqué

Les bénévoles insistent également sur la prévention, d'où les partenariats avec de nombreux acteurs sociaux et économiques comme For'act et Actifs mais aussi les contacts engagés dans le monde scolaire et étudiant, à la demande des enseignants, qui sont couronnés de succès et porteurs d'espoir. Quinze interventions ont été réalisées en 2017 dans tout le département (Montbrison, Feurs, Chazelles-sur-Lyon, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Étienne, Andrézieux, Firminy). L'objectif est de faire découvrir aux plus jeunes les exigences de maîtrise de budget, les différents types de financements existants, les pièges du crédit facile et surtout, ses conséquences dans la vie de tous les jours. Le retour d'appréciation des professeurs et élèves s'est avéré très positif comme l'a été la participation pour certains aux audiences de surendettement, suivie d'un échange avec les accompagnants d'Espoir Crébus.

Les responsables d'Espoir Crébus insistent aussi sur les règles qu'ils respectent dans le cadre des permanences : bienveillance, non-jugement, confidentialité (charte signée par les bénévoles), écoute, recherche de solutions adaptées au besoin des requérants avec leur adhésion tout en essayant de respecter leurs engagements passés, la constitution d'un dossier de surendettement étant la solution extrême.

CRÉBUS, OU COMMENT SORTIR DE LA SPIRALE DE L'ENDETTEMENT

ARTICLE PUBLIÉ DANS LE RÉPUBLICAIN LORRAIN LE 02/04/2019

L'association Crébus qui rayonne sur toute la Moselle dispose d'une antenne à Bouzonville. Sa vocation est d'aider les familles surendettées à sortir la tête de l'eau. Mais elle manque de bénévoles indispensables à la pérennité de la structure.

Crébus, c'est quoi ?

C'est une association présente dans toute la Moselle et qui dispose notamment d'une antenne à Bouzonville gérée par deux bénévoles, Jean-Raymond Heckler et Chantal Garau.

Aujourd'hui, la structure se trouve dans une impasse et a besoin de recruter de nouveaux membres afin d'en assurer la pérennité. Son champ d'action, c'est le surendettement des familles et les solutions qui s'offrent à elles pour sortir de cette spirale infernale. Tous les vendredis, une permanence est assurée.

Elle est ouverte à tous. Un premier contact permet souvent de monter un dossier qui sera par la suite transmis à la Banque de France, seule institution en mesure d'apporter une solution aux demandeurs.

Le surendettement

Jean-Raymond Heckler en donne une définition simple : « c'est quand on n'a plus la capacité financière d'assurer les charges du quotidien et de rembourser ses dettes ». Une situation souvent liée à la perte d'un emploi, une maladie, un décès, ou à un recours abusif au crédit consommation.

Après les premiers signaux des créanciers, viennent ceux des huissiers, de la banque et c'est l'asphyxie. « Les gens dans ces situations arrivent souvent chez nous lorsqu'ils ne disposent plus de solutions ».

Sortir la tête de l'eau

C'est le rôle de Crébus et du dossier que l'association va constituer. Il doit comprendre toutes les



Jean-Raymond Heckler et Chantal Garau œuvrent au quotidien pour aider les familles surendettées. Photo RL /Romuald PONZONI

informations liées aux dépenses, aux prêts, en cours, aux ressources, à la situation personnelle, le tout accompagné d'une lettre qui explique comment la personne s'est retrouvée dans cette situation.

Tout est scrupuleusement épluché et notifié sur le dossier. Il est alors transmis à la banque de France qui donnera ou non suite à la démarche. Si elle est acceptée, plusieurs possibilités pour le requérant : soit un moratoire (gel des dettes pendant deux ans, le temps de rebondir), soit un effacement total des dettes, c'est-à-dire une faillite civile.

CRÉSUS, PARTENAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT DES SALARIÉS

MALAKOFF MÉDÉRIC, ÉDITÉ LE 19/07/2018



CRÉSUS, partenaire de la lutte contre le surendettement des salariés



Avec un pouvoir d'achat toujours en berne en dépit de l'amélioration de la conjoncture économique, il n'est pas étonnant que les salariés français désignent comme fragilité personnelle numéro 1, les difficultés financières. Parmi elles, le surendettement. Un Français sur 4 serait à découvert tous les mois. Pour répondre aux fragilités financières des salariés, l'association Cresus a mis en place des actions d'accompagnement et des conseils spécialisés. Rencontre avec son président M. Khel.

Retranscription de la vidéo :

On se trouve à la station F, qui accueille des start-up. On a été

emporté par Ashoka, un grand mouvement d'économie sociale qui réunit une nouvelle catégorie d'entrepreneurs, qui mettent l'accent sur l'impact social de leur action. CRÉSUS, c'est une association qui a été créée il y a 28 ans. L'association s'est d'abord développée en Alsace. On est 60 bénévoles : d'anciens avocats, magistrats, banquiers à la retraite, qui accompagne toute personne en difficulté. Le surendettement, c'est l'ultime étape. C'est quand on a payé l'ensemble des charges fixes, il ne nous reste même plus de quoi manger. Nous accueillons 130 000 ménages par an : un dossier toutes les 3 minutes.

L'étude du comptoir MM sur les fragilités révèle quelque chose

qu'on signale depuis une dizaine d'année : une fragilisation financière des cadres, des salariés dans les entreprises. Dire qu'il y a de grandes fragilités financières qui arrivent en première position, après le burn-out, après les difficultés au travail, c'est courageux car ça voudrait dire que les salariés ne sont pas suffisamment payés. Or, le problème est différent.

Au cœur de la problématique se trouve la nécessité pour chacun d'entre nous de faire un point budgétaire et de chercher des axes de réductions. On voit qu'il y a 40 % de la population qui est surassuré par exemple. L'éducation nationale a toujours refusé de parler finance, alors qu'il faudrait en parler. Chaque citoyen doit savoir ce qu'est un crédit, calculer un taux d'intérêt. On

a 45 % de nos concitoyens qui ne savent pas calculer un taux d'intérêt. Donc c'est un énorme chantier.

L'impact des difficultés financières sur le bien-être du salarié est considérable. Ça amplifie le stress qui existe déjà dans l'entreprise. L'absentéisme est parfois généré par des difficultés financières. C'est une plaie d'argent. Et la plaie d'argent n'est pas mortelle. L'important c'est d'en parler. L'entreprise de demain a intérêt à trouver des solutions pour que les salariés retrouvent un certain équilibre et un plaisir de travailler parce que les soucis, le stress, les difficultés financières affectent les performances de l'entreprise. L'entreprise performante est une entreprise humaniste.

HOMMAGE À BERNARD CHAGOT

MEMBRE FONDATEUR DE LA FÉDÉRATION



La Fédération Française des Associations CRÉSUS rend hommage à Monsieur Bernard CHAGOT, membre fondateur de la fédération, président de CRÉSUS Moselle de 2003 à 2014, bénévole et membre du conseil de CRÉSUS Alsace, survenu le 2 juin 2019.

Nous saluons son engagement et son dévouement exemplaire au service des plus fragiles de nos concitoyens.

«Bernard CHAGOT n'a cessé de s'impliquer dans la lutte contre la pauvreté et l'aide des personnes en situation de difficulté sociale et financière».



Impliqué depuis le début des années 2000, Bernard CHAGOT n'a cessé de s'impliquer dans la lutte contre la pauvreté et l'aide des personnes en situation de difficulté sociale et financière.

Après quelque temps passé au sein de CRÉSUS Alsace à Strasbourg en tant que bénévole, il crée CRÉSUS Moselle avec l'aide de la municipalité de Phalsbourg et des élus locaux en novembre 2003.

A l'origine de la fondation de la Fédération Française des Associations CRÉSUS, il poursuit la création d'autres antennes dans le département mosellan.

Deux ans plus tard, Morhange accueille ses premiers bénéficiaires. Puis les ouvertures d'antennes se succèdent rapidement notamment à Metz.

Au total huit points d'accueil répartis dans le département de la Moselle où la fréquentation ne cesse de progresser sont accessibles au public. L'information de l'existence de CRÉSUS véhiculée par les travailleurs sociaux et les CCAS y a fortement contribué.

Parallèlement à ses activités au sein de CRÉSUS, Bernard CHAGOT est à l'initiative de la création de l'épicerie solidaire associative à Phalsbourg ainsi que d'un service d'aide aux démarches administratives pour certains administrés de la municipalité de Phalsbourg.

En gestionnaire averti, il a su impulser le dynamisme nécessaire et encourager la création des permanences du département de Moselle se trouve aujourd'hui couvert et accessible à tous.

Nous lui devons également la mise en place de la formation au budget en milieu scolaire et dans les services publics en charge de personnes bénéficiaires de revenus sociaux.

CRÉSUS Moselle devenu CRÉSUS Lorraine doit beaucoup à son fondateur.

Toujours à l'écoute, profondément humain il aimait rendre service et mettre ses compétences au service des personnes en difficulté.

Merci Monsieur Bernard CHAGOT.

Pascal FANARA, Président de CRÉSUS Lorraine



CRÉSUS À L'ÉCOUTE DE TOUTES LES FORMES DE FRAGILITÉ



Permanences dans les maisons d'arrêt, les maisons de la justice et du droit.

Nos remerciements à toutes nos associations fédérées du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest de la France qui assurent ces permanences avec humanité et rigueur.

RADIO CRÉSUS accessible 24h/24 sur internet **www.radioCRÉSUS.fr** donne la parole aux familles confrontées à l'exclusion et permet aux plus défavorisés de surmonter leur solitude et de retrouver leur autonomie par des conseils de haut niveau.

En mettant ainsi en actes et en mots les moments difficiles que traversent nos concitoyens, CRÉSUS leur permet de mieux affronter l'épreuve que constitue l'exclusion économique et sociale.

*Le meilleur moyen
pour apprendre
à se connaître,
c'est de chercher
à comprendre autrui.*

CRÉSUS
la radio qui vous aide 



LES DIFFÉRENTS SITES CRÉBUS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



Le site CRÉBUS ALSACE
www.cresusalsace.org



Le site RADIO CRÉBUS
www.radiocresus.fr



LinkedIn de CRÉBUS
www.linkedin.com/company/assocresus



Le site du programme Dilemme®
www.dilemme.org



Facebook de CRÉBUS
www.facebook.com/Assocresus



Twitter de CRÉBUS
<https://twitter.com/assocresus>

XIX^e ANNÉE **RAPPORT ANNUEL** 2018

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS CRÉSUS
Chambres RÉgionales du Surendettement Social
Regional Council of the social over - indebtedness



CRÉSUS

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CHAMBRES RÉGIONALES
DU SURENDETTEMENT SOCIAL

**UN RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT ET
DE PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT
UNIQUE EN FRANCE**

